# REVUE

DE

# L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

NOUVELLE SÉRIE.

**Ve ANNÉE. — TOME X. — N° 56. — DÉCEMBRE 1875.**

« *Delenda Carthago!* »

SOMMAIRE :




NIMES

AUX BUREAUX DE LA REVUE : rue de la Servie, 4;
PARIS : rue François Ier, 8;
— LETHIELLEUX, libraire, rue Cassette, 4.

1875.

# REVUE DE L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

## CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

| | |
|---|---|
| FRANCE. . . . . . . . . . . . . . . . | 15 fr. |
| BELGIQUE, ITALIE, SUISSE. . . . . . . . | 16 |
| ALSACE-LORRAINE, ANGLETERRE, ESPAGNE. . . | 17 |
| ALLEMAGNE. . . . . . . . . . . . . . | 18 |
| TURQUIE. . . . . . . . . . . . . . . | 19 |
| PAYS D'OUTRE-MER. . . . . . . . . . . | 20 |

La *Revue de l'Enseignement chrétien* paraît tous les mois.
On ne s'abonne que pour une année, à partir du 1er mai, ou du 1er novembre.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être envoyé *franco*, à M. L. ALLEMAND, professeur à l'Assomption, à Nimes, ou au R. P. V.-de-P. BAILLY, rue François Ier, 8, à Paris.

Toutes les communications ou réclamations relatives à l'abonnement et à l'administration doivent être adressées à M. E. TROTMAN, Gérant, à l'Assomption, à Nimes, ou au R. P. GERMER-DURAND, correspondant de la *Revue*, rue François Ier, 8, Paris.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* rendra compte de tout ouvrage dont le sujet rentre dans le cadre de ses travaux, à la condition indispensable que deux exemplaires seront adressés à la *Rédaction*.

# LE SACREMENT DE MARIAGE

ET

# LES DEVOIRS DES CATHOLIQUES

---

La révolution nous ramène au paganisme, elle a dressé des autels, sur ces autels elle a hissé des idoles et malheur à qui osera toucher à ces idoles ou à ces autels. Les catholiques eux-mêmes devront leur accorder un respect inconcevable, parce que la révolution l'exige et que les sages conservateurs craindraient d'irriter les révolutionnaires. C'est le fétiche à la place du vrai Dieu. Tous ces fétiches devront crouler sous les coups de l'enseignement chrétien. Les incrédules le comprennent et c'est ce qui explique leur acharnement contre les libertés, pourtant si restreintes, consacrées par la loi de juillet. Les sages feignent de ne rien comprendre à cette rage. Pour eux rien n'est changé, il existe simplement quelques libertés et quelques professeurs de plus. Les vrais chrétiens, les fous, si l'on veut, se promettent de ne respecter que ce qui est respectable et de renverser les fausses divinités. Les camps sont tranchés; sur le terrain politique, la lutte est entre le cléricalisme et la révolution; sur le terrain de l'enseignement le combat va s'engager entre l'Église et l'incrédulité. La révolution défendra le terrain usurpé, l'Eglise revendiquera ses droits; la sagesse humaine réclamera peut-être la conservation des faux principes, sur lesquels reposent les institutions modernes, la sagesse chrétienne, tout en subissant un joug qu'elle ne peut pas toujours secouer, ne craindra point de montrer ce qu'il y a de faux dans ces prétendus principes, et de flétrir ce qu'il y a d'odieux dans le joug qu'on lui impose.

Cette lutte est vieille comme le monde, mais le Saint-Père l'a circonscrite par le *Syllabus*, il vient même de signaler le point précis sur lequel devra s'engager la bataille, et d'une main hardie il porte le premier coup contre une des idoles les plus respectées, la Constitution belge.

Les principes de 89, le code civil, la Constitution belge sont des divinités inattaquables ; sans doute toutes ces institutions reposent sur le faux, elles mettent l'homme à la place de Dieu, elles ne sont pas immuables ; qu'importe ? Elles doivent être respectées. Ainsi l'a décrété la révolution, ainsi l'exigent les sages. Libre à un Français d'écarter, de nier l'Evangile, mais toucher au code civil ! Y pensez-vous ? n'est-ce point remettre tout en question ? N'est-ce pas renverser l'édifice social tout entier ? — Permis à un Belge de mépriser Dieu, l'âme, la famille, la tombe des parents, mais la Constitution ! — Encore le Français malgré son fétichisme de convention pour le code civil, permettra-t-il quelques changements dans cet admirable ensemble qu'un écrivain de 1859 déclarait l'incarnation du Saint-Esprit, mais pour les Belges la Constitution c'est l'Arche sainte, tout y est sacré. Toucher à une seule pierre de l'édifice, c'est un sacrilége. Le Pape vient de commettre ce sacrilége.

Le dimanche, 3 octobre, s'adressant aux pèlerins belges, il ne craint point de leur dire : « Parlez !... Parlez !... Demandez que le sacrement de mariage précède le mariage civil... » Mais l'article 14 de la Constitution ! « Parlez ! afin que l'Eglise soit libre de toute entrave et qu'elle puisse agir pour le bien des âmes. »

La liberté de l'Église, le bien des âmes, telle est la grande sollicitude du Pape, telle doit être aussi la sollicitude des hommes d'enseignement, et le point précis sur lequel Pie IX attire plus particulièrement leurs efforts, c'est la sainteté de la famille, la sainteté du mariage.

Le mariage civil est le palladium des ennemis du Christ. Toutes les fois qu'il veulent atteindre l'Eglise dans ses plus chers intérêts il lui arrachent l'école et le mariage ; ils instituent l'école laïque et le mariage civil. Nous venons de le voir

en Prusse, en Autriche, en Italie, qui en cela ne font que suivre l'exemple de la France et de la Belgique. L'école laïque, l'école sans Dieu révolte encore les cœurs honnêtes, mais le mariage civil semble avoir obtenu droit de cité parmi nous. Les chrétiens sans doute ne considèrent point le mariage civil comme le vrai mariage, mais ils ne s'aperçoivent même plus de ce qu'il y a d'odieux dans cet empiétement du pouvoir civil, ils semblent ne plus se douter du respect dû à une institution que Notre-Seigneur a daigné élever à la dignité de sacrement.

Nos professeurs de droit auront à rétablir ce respect. Un vaste champ s'ouvre devant eux s'ils veulent signaler toutes les erreurs et flétrir tous les empiétements. On n'a pas à craindre qu'ils prêchent la révolte contre les lois, comme voudraient le faire supposer nos ennemis. Les catholiques ne poussent jamais à la révolte, mais ils sont les champions de la vérité et ne se lassent pas de protester contre l'injustice. C'est là le devoir qui incombe à nos professeurs. Ils auraient pu croire que la prudence exigeait le silence, Pie IX leur crie : Parlez !

Cet ordre est souverainement opportun à la veille du jour où un enseignement nouveau va faire son apparition en France, il ouvre la voie, il éclaire la marche, il trace la ligne de conduite, il impose le devoir, il donnera la force. Déjà nos voisins de Belgique se mettent à l'œuvre. Les ennemis rugissent, les sages tremblent, mais les enfants perdus vont en avant. A leur tête nous trouvons les vaillants rédacteurs du journal *La Croix*, le *Courrier de Bruxelles* est avec eux. Ils viennent d'adresser une supplique au roi et lui demander respectueusement « de faire usage de ses pouvoirs pour ramener l'harmonie entre les règles de la doctrine chrétienne et les dispositions de la législation belge, en ce qui concerne le mariage. »

Nous tenons à citer le nom des sept vaillants catholiques, qui ont engagé la lutte et signé la supplique. Ce sont MM. Joseph comte de Hemptinne, Grégoire Bolle, baron Ernest Kervyn de Volkaersbeke, docteur Van Doren, docteur Van

Staenskiste, comte Paul de Hemptinne et Victor Mousty.

Un grand nombre de citoyens belges sont prêts à les suivre et à signer avec eux la pétition aux deux Chambres lorsque le moment sera venu de lancer cette pétition. Malheureusement la peur enchaîne bien des courages et le nombre des sages pusillanimes, qui se réservent l'emporte sur celui des obéissants qui ne craignent point de passer pour fous.

Nous apprenons avec étonnement que le *Bien public* de Gand se range cette fois parmi les modérés, il va même jusqu'à insinuer que la parole du Pape est inopportune et que son ordre adressé à une députation exclusivement belge n'est point pour la Belgique. Que s'est-il passé parmi les rédacteurs de cette feuille habitués à marcher en tête dans toutes les luttes catholiques? Nous n'en savons rien. Mais évidemment des transformations radicales viennent de s'opérer et le *Bien public* change de ligne de conduite. M. le comte de Hemptinne, l'âme du journal, se retire et il tient à ce qu'on le sache. Nous citons sa lettre :

« Gand, fête de sainte Ursule.

« LOUÉ SOIT NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

« *Messieurs les Membres du Comité directeur du journal le* BIEN PUBLIC.

« A propos du discours adressé par Sa Sainteté le Pape aux pèlerins belges, vous avez publié, dans votre numéro du 15 de ce mois, un article qui m'a vivement attristé. Je dois vous prier de me considérer désormais comme complètement étranger à l'œuvre du *Bien public*.

« La part active que j'ai prise à la fondation et à la direction de cette œuvre étant connue de la plus grande partie de vos lecteurs, je désire que vous insériez cette lettre dans vos colonnes, parce que je désire que chacun assume la responsabilité de ses œuvres.

« Agréez, Messieurs, l'assurance de mon affectueux dévouement en N.-S. J.-C.

« Comte DE HEMPTINNE. »

Espérons que ces vieux amis, qui ont lutté si longtemps et

si vaillamment ensemble, se réuniront bientôt pour obéir tous à la voix du Saint-Père et mener à bonne fin la campagne qui commence. Quoiqu'il en soit de cet incident, la lutte qui s'engage aujourd'hui en Belgique s'engagera demain en France. Il importe donc de publier deux pièces qui auront une autorité incontestable dans le débat.

La première c'est la lettre que Pie IX adressait à S. M. le roi de Sardaigne en date du 9 septembre 1852. Dans cette lettre nous extrayons l'exposition magistrale, dans laquelle le Saint-Père établit clairement les droits de l'Église sur le mariage et la sacrilége usurpation de l'autorité civile.

La seconde c'est le discours du 3 octobre, que nous publierons tout entier.

**Extrait de la Lettre de S. S. Pie IX à S. M. le Roi de Sardaigne.**

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« C'est un dogme de foi que le mariage a été élevé par Notre-Seigneur Jésus-Christ à la dignité de sacrement ; et la doctrine catholique enseigne que le sacrement n'est pas une qualité accidentelle ajoutée au contrat, mais qu'il est de l'essence même du mariage, de telle sorte que *l'union conjugale entre les chrétiens n'est légitime que dans le sacrement de mariage en dehors duquel il n'y a qu'un pur concubinage. Une loi civile qui, supposant le sacrement divisible du contrat de mariage pour les catholiques*, *prétend en régler la validité*, *contredit la doctrine de l'Église*, *usurpe ses droits inaliénables*, et, dans la pratique, met de niveau le concubinage et le sacrement de mariage, en les sanctionnant l'un et l'autre comme également légitimes.

« Ni la doctrine de l'Église ne serait sauve, ni ses droits suffisamment garantis, si l'on venait à adopter dans la discussion du Sénat les deux conditions que laissent entendre les ministres de Votre Majesté, savoir : 1° que la loi tiendrait pour valides les mariages régulièrement célébrés devant l'Église ; 2° qu'après la célébration d'un mariage que l'Église ne reconnaît point valide, la partie qui voudrait dans la suite se ranger

aux préceptes de l'Église ne sera pas tenue de persévérer dans une cohabitation que la religion condamne.

« Car pour la première condition, ou bien l'on acceptera comme valides les mariages régulièrement célébrés devant l'Église, et dans ce cas la disposition de la loi est superflue, et même serait une véritable usurpation sur le pouvoir légitime si la loi civile prétendait connaître du sacrement de mariage et juger de sa célébration régulière en face de l'Église ; ou bien si l'on veut prendre pour valides devant l'Église les seuls mariages contractés *régulièrement*, c'est-à-dire selon les lois civiles, dans ce cas encore on viole un droit qui appartient exclusivement à l'Église.

« Relativement à la seconde condition, si on laisse à l'une des parties la liberté de ne point persévérer dans une cohabitation illicite, le mariage étant nul pour n'avoir pas été célébré devant l'Église ni conformément à ses lois, on laisserait subsister comme légitime devant le pouvoir civil une union condamnée par la religion.

« D'ailleurs les deux conditions — *ne détruisant pas l'hypothèse sur laquelle se basent toutes les dispositions de la loi, savoir : que dans le mariage le sacrement est séparé du contrat*, laissent subsister l'opposition rappelée ci-dessus entre ce projet de loi et la doctrine de l'Église sur le mariage.

« IL N'Y A DONC PAS D'AUTRE MOYEN DE CONCILIATION que de laisser à César ce qui est à César et à l'Église ce qui appartient à l'Église. *Que le pouvoir civil dispose des effets civils qui dérivent du mariage, mais qu'il laisse à l'Église le droit d'en régler la validité entre les chrétiens. Que la loi civile prenne pour point de départ la validité ou la non-validité du mariage telle que l'aura déterminée l'Église; et partant de ce fait — qu'il est hors de sa sphère de constituer, — qu'elle dispose alors des effets civils.*

« La lettre de Votre Majesté nous oblige encore à donner des éclaircissements sur diverses propositions que nous y avons remarquées. D'abord Votre Majesté dit avoir appris d'une source qu'elle doit croire officielle que nous n'avons pas

jugé hostile à l'Église le projet de loi susdit. Nous avons voulu nous entretenir sur ce point, avant son départ de Rome, avec le comte Bertone, ministre de Votre Majesté. Il nous a affirmé sur l'honneur n'avoir écrit aux ministres de Votre Majesté qu'une seule chose, savoir : que le Pape ne pouvait faire aucune opposition, si, en conservant au sacrement tous ses droits sacrés et la liberté qui lui revient, on ne voulait régler que les seuls effets civils du mariage.

« Votre Majesté ajoute que, dans certains États limitrophes du royaume de Piémont, les mêmes lois existent et qu'elles n'ont pas empêché le Saint-Siége de regarder ces États avec bienveilance et amour. *Nous répondrons à cela que le Saint-Siége n'a jamais acquiescé aux faits dont on parle et que toujours il a réclamé contre ces lois, dès qu'il en connût l'existence.* Les documents relatifs aux remontrances qui ont été faites à ce sujet sont encore dans nos archives. Mais ces protestations ne nous ont jamais empêché ni ne nous empêchent d'aimer les catholiques de ces pays forcément assujettis aux exigences de ces lois. Devrions-nous par hasard cesser d'aimer les catholiques du royaume de Votre Majesté, s'ils se trouvaient dans la dure nécessité de subir la loi en discussion? Non, jamais! Nous dirons plus : devrions-nous renoncer à nos sentiments de charité envers Votre Majesté dans le cas où, ce qu'à Dieu ne plaise, elle se trouverait entraînée à sanctionner cette même loi? Au contraire nous redoublerions de charité, et avec un zèle plus grand encore nous adresserions à Dieu des prières plus ferventes, le suppliant de ne point retirer sa main toute-puissante de dessus la tête de Votre Majesté, de vous aider plus que jamais des lumières et des inspirations de sa grâce.

« Cependant nous comprenons toute la gravité du devoir qui nous incombe, de prévenir le mal autant que cela dépend de nous, et nous déclarons à Votre Majesté que si le Saint-Siége a réclamé autrefois contre cette loi, aujourd'hui plus que jamais il se trouve dans l'obligation de le faire à l'égard du Piémont et de la façon la plus solennelle, précisément parce que les ministres de Votre Majesté invoquent *les exemples d'autres*

*Etats, exemples funestes que nous devons empêcher de se reproduire;* et aussi parce que ce projet de loi étant soumis à la discussion dans le moment même où des négociations relatives à d'autres affaires sont pendantes, cette circonstance pourrait faire supposer quelque connivence de la part du Saint-Siége. Un tel acte nous serait véritablement pénible, mais comment nous en décharger devant Dieu qui nous a confié le gouvernement de son Église et la garde de ses droits? Seulement Votre Majesté pourrait nous donner une grande consolation, en faisant disparaître les causes qui rendent un tel devoir nécessaire, et une seule déclaration à ce sujet rendrait complète la satisfaction que nous avons éprouvée en voyant Votre Majesté s'adresser à nous; et plus sa réponse sera prompte, plus elle nous sera agréable, car elle nous délivrera d'une pensée qui afflige grandement notre cœur et qui nous causerait la douleur la plus poignante, si un devoir étroit de conscience exigeait de nous cet acte solennel. . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

**Discours du Saint-Père aux Pèlerins Belges en réponse à l'Adresse lue par M. le chanoine Molder.**

« Je ratifie ce qui vient d'être dit avec un si grand accent de vérité, en votre nom et au nom de vos si nombreux amis et compatriotes; et pourtant, il est douloureux pour moi, au moment où j'ai ressenti tant de joie de vos protestations d'amour si bien exprimées, protestations qui me viennent aussi d'autre part, d'avoir toujours à répéter des paroles de lamentations et de tristesse, à cause de l'état dans lequel se trouve l'Église de Jésus-Christ.

« Pourrais-je tenir un autre langage? Établi par Jésus-Christ comme première Sentinelle dans cette mystique Vigne, devrais-je donc dire : *Posuerunt me custodem in vineis : et Vineam meam non custodivi?* Avec l'aide de Dieu, son Vicaire ne sera jamais réduit à être le chien muet! Que le monde entier le sache; si je me lamente sur les maux de l'Église, c'est que

Dieu le commande et que je dois lui obéir. L'Église dépouillée, enchaînée, opprimée, se tourne vers ses persécuteurs, surtout vers ceux qui dirigent les destinées des peuples, pour jeter un cri de douleur : *Cur me cædis*? Pourquoi me faut-il voir, dans quelques contrées de l'Europe, mes enfants exilés, punis, condamnés et jetés dans les cachots, uniquement parce qu'ils sont mes enfants, c'est-à-dire les enfants de la Vérité?

« Pourquoi m'enlevez-vous les droits que Jésus-Christ m'a donnés, la liberté d'enseignement, la liberté de choisir les lévites qui doivent faire partie de la hiérarchie? Pourquoi empêchez-vous les évêques de laver les taches et de guérir les plaies qui souillent le sanctuaire, non-seulement en leur enlevant les moyens de punir, mais, ce qui est pire encore, en accordant des bénéfices et des honneurs à ceux qui méritent un châtiment exemplaire?

« Pourquoi ici, oui, à Rome! dans le centre du catholicisme, permettez-vous le libre exercice de toute fausse religion? Pourquoi permettez-vous aux docteurs de l'erreur de pouvoir enseigner n'importe quelle hérésie? Et pourquoi opprimez-vous les instituteurs, et surtout les institutrices catholiques, en les soumettant à des examens insidieux, en vous érigeant en juges dans des matières qui ne vous appartiennent pas? Pourquoi profanez-vous les fêtes en commandant d'exécuter des travaux et en vous moquant ouvertement des commandements de l'Église? *Cur me cædis*?

« Et vous, gouvernants de l'Italie, que prétendez-vous? Avoir le patronat des bénéfices ecclésiastiques, en alléguant que vous l'avez reçu par héritage, sans penser que le patronat ne s'acquiert pas par des successions de ce genre, et encore moins par usurpation? Telles sont les questions et bien d'autres que pose l'Église et auxquelles, ou on ne répond pas, ou on répond avec un cynique mépris.

« Mais, pendant que vous me persécutez, dit l'Église, vous chargez votre âme de mille péchés, qui augmentent chaque jour et accélèrent votre fin : *Paucitas dierum vestrorum finietur brevi, et peregrinatio vestra super terram vergit ad finem.*

« Arrêtez-vous donc, ou vous serez foudroyés par cette terrible sentence : *Mors peccatorum pessima.* Plaise à Dieu que je puisse me faire entendre !

« Du reste, mes très-chers fils, je vous renouvelle l'assurance de mes sentiments affectueux pour vous. Je vous engage, avec tous les bons catholiques, à être fermes, constants et unanimes à revendiquer toujours, des gouvernants, la liberté de l'Église ; et de même que j'ai dit, il y a quelques jours, aux bons pèlerins de Laval : « Parlez ! » je le dis aussi à vous. Entre toutes les choses que vous devez réclamer de vos gouvernants, demandez que *le Sacrement de mariage précède le contrat civil*, et la conscience des prêtres ne sera plus en angoisses.

« Ils ne se trouveront plus dans des situations parfois bien difficiles, et les contractants, qui ne sont pas mariés à l'église, ne vivront plus dans une union illicite et réprouvable. *Parlez !* afin que l'Église soit libre de toute entrave et qu'elle puisse agir pour le bien des âmes.

« Je sais que l'Église ne craint aucune opposition, parce qu'elle est bâtie sur un Roc inébranlable. Ses ennemis même le comprennent, s'ils ne l'avouent pas. Mais loin de vouloir la reconnaître pour ce qu'elle est, pour une Mère aimante, ils la regardent comme une ennemie, avec défiance et jalousie, lui niant la liberté qui lui appartient. S'ils étaient affranchis des passions qui les aveuglent, ils reconnaîtraient, en considérant le caractère de l'Église, que la liberté qui lui est accordée est toujours avantageuse à celui qui la donne. Accordez, par exemple, aux religieux la liberté de se constituer en corporations, et vous verrez les avantages qui en résulteront.

« Je ne referai pas ici leur apologie, déjà faite en d'autres circonstances ; je ne rappellerai qu'un exemple des avantages pratiques de leur existence, celui de l'aumône faite à la porte des couvents au pauvre qui souffre de la faim, qu'un peu de soupe remet et qui trouve ses forces avec un morceau de pain. Il en était ainsi avant l'expulsion sacrilége des Ordres religieux à Rome, et la société se ressentait de ces bienfaits. Maintenant

que tout cela a disparu, n'est-il pas arrivé plus d'une fois qu'un pauvre malheureux, exténué de faim, soit tombé par terre ? Si le clergé n'était pas dépouillé, il pourrait avec plus de soin catéchiser et instruire le peuple, et rendre à la société le grand service de *diminuer le nombre des détenus en prison.*

« Moralisez notre peuple, qui en a grandement besoin », disait à un évêque, qui me l'a raconté, un personnage anglais, membre du Ministère, un peu avant le rétablissement de la hiérarchie en Angleterre ; et l'évêque promit de faire tout son possible, avec ses collègues, pour répondre au si juste désir du noble lord. Ici le Cabinet agit en sens contraire et abandonne le peuple à ces prédicateurs, qui *sèment le vent pour recueillir la tempête.*

« En général, certains gouvernements craignent que leurs peuples ne deviennent trop « cléricaux », comme ils disent, et voudraient pour cela que ceux-ci s'occupassent peu ou pas du tout de Jésus-Christ ; semblables aux habitants de Gerasa dont ils imitent la conduite.

« Ces habitants de Gerasa, voyant plusieurs de leurs concitoyens délivrés des esprits infernaux dont ils étaient possédés, mais ensuite ces esprits infernaux entrer dans un troupeau d'animaux immondes et les précipiter dans un lac où ils périrent entièrement, se présentèrent devant Jésus-Christ, pour le prier de quitter leur territoire. Craignant sans doute que le reste de leur bétail ne périt de la même manière, ils se déterminèrent à éloigner Jésus-Christ, aimant mieux être privés de sa présence que de s'exposer à perdre leurs bestiaux et leurs biens.

« De même l'on préfère à présent l'amitié des libres-penseurs à celle de Dieu, et l'on qualifie un genre de vie vraiment chrétien de fanatisme religieux.

« Mais si telles sont les pensées de ceux qui sont à la tête du mouvement révolutionnaire, ce ne sont pas les vôtres ni celles de tant de millions de catholiques, qui sont unanimes à chercher, avant tout, la gloire de Jésus-Christ, le bien des âmes et la liberté de l'Église.

« Après avoir quitté les habitants de Gerasa, Jésus-Christ traversa le lac sur une petite barque, et, de l'autre côté du rivage, il trouva un peuple nombreux qui l'attendait, avide de recevoir les paroles de la vie éternelle, qui venaient de ses lèvres, et d'admirer les prodiges opérés par son bras tout puissant.

« C'est ce qui arrive encore aujourd'hui. Jésus-Christ est chassé par les novateurs politiques, mais il est accueilli par vous et tous les peuples qui vivent dans la foi. Les malheureux ! ils chercheront un jour le Rédempteur; mais hélas! ils ne le trouveront pas. *Quœretis me et non invenictis, et in peccato vestro moriemini*. Quel sujet de réflexion pour tous !

« Mais, vous qui appartenez à Dieu, parce que vous l'écoutez : *Vos auditis me, quia ex Deo estis!* vous trouverez Dieu toutes les fois que vous aurez besoin de lui. Persévérez ainsi, très-chers fils, et que tous ceux qui vous sont unis d'esprit persévèrent avec vous : *Sic state in Domino, carissimi.*

« Mon Dieu, jetez vos regards de miséricorde sur tous vos enfants. Bénissez tous ceux qui sont ici, leurs amis, parents et alliés. Bénissez, réconfortez et éclairez ceux qui les gouvernent, bénissez-les tous, de quelque condition qu'ils soient, afin que votre bénédiction rende pour eux moins triste cette vie mortelle, et qu'elle soit comme un gage de la vie future et éternelle !

« *Benedictio Dei*, etc. »

Le Pape parle, l'ordre est formel, il n'y a donc pas à hésiter. Chacun à son poste, le poste du combat : *Sic state in Domino*. Que les impies rugissent, ils ne nous effraieront pas. Que les sages tremblent ou se taisent, c'est leur métier, ils ne nous ébranleront pas. Nous sommes des soldats, le général commande, à nous d'obéir.

Aux catholiques du Nord l'honneur de marcher encore à notre tête et c'est justice ; les premiers, ils ont posé les bases d'une Université catholique, ils devaient porter les premiers coups à l'édifice du rationalisme moderne, au code d'une jus-

tice sans Dieu, ils devaient être les premiers à répondre à l'appel du Docteur infaillible et à venger les vrais principes sur le sacrement de mariage ; ils viennent de le faire par un acte solennel. Au moment où nous terminions ces quelques pages, ils adressaient une pétition à l'Assemblée nationale, ils demandaient pour tous les catholiques le droit de suivre les prescriptions de la conscience et de célébrer le mariage à l'église, le seul vrai mariage, avant de se présenter devant le magistrat pour assurer les effets civils de cet acte saint, qui relève de la religion et non de l'État.

Le congrès de Lille, qui a ouvert ses séances par l'inauguration de l'Université catholique du Nord, ne pouvait mieux les clore que par un acte d'obéissance aux enseignements du Souverain-Pontife. C'est dans cette obéissance filiale que les Universités catholiques trouveront leur lumière et leur force.

Nous ne pouvons pas donner ici le résumé complet de cette séance, nous ne pouvons même pas reproduire les deux rapports remarquables qui ont établi l'importance et la nécessité de revendiquer les droits de l'Église sur le sacrement de mariage ; ce serait sortir de notre but, l'enseignement ; mais nous tenons à insister sur ce premier acte qui ouvre la campagne en France, et que les Universités catholiques doivent poursuivre.

En introduisant la cause devant le congrès, M. le comte de Nicolay, président de la commission des Œuvres de prière et de foi, esquisse rapidement l'histoire de la question, puis il flétrit en termes indignés ce grand attentat du césarisme révolutionnaire contre les consciences catholiques :

« Le mariage civil, comme bien d'autres choses funestes, est né de la révolution ,dit-il. C'est en 1791 qu'il a surgi ; c'est pendant le despotisme sanguinaire de la Convention qu'il s'est acclimaté ; c'est enfin l'homme qui se disait l'exécuteur testamentaire de la révolution, qui l'entoura des mesures protectrices que vous connaissez, — car si d'une main il relevait les

autels, de l'autre Napoléon chassait Jésus-Christ de nos lois.

« C'est en vain que Pie VII, Léon XII, Grégoire XVI, Pie IX ont protesté : l'usurpation a prévalu. Sous peine d'amende et de prison, il est interdit aux prêtres de conférer le sacrement de mariage avant la permission de l'autorité municipale, et la grâce de Dieu est sous la surveillance du gendarme et du sergent de ville. »

Après M. le comte de Nicolay, M. Gustave Théry, avocat au barreau de Lille, vient donner lecture de la pétition. Pour en mieux signaler la gravité au point de vue de l'enseignement du droit, il nomme les vrais pères de la révolution française, les défenseurs exagérés de l'autorité royale, les parlementaires et les légistes, il ne craint point de faire remonter la responsabilité du mal à ces hommes dont tout le monde honore le caractère, qui ont donné d'admirables exemples de foi, qui se disaient, qui étaient, en effet, de vrais catholiques dans la vie privée, mais qui pratiquaient par anticipation la distinction que les catholiques libéraux ont mis en si grand honneur depuis entre l'homme public et l'homme privé, et qui une fois « sous la robe rouge », devenaient des ennemis acharnés de l'Église.

Ces hommes étaient trop chrétiens pour tirer toutes les conséquences de leurs principes; ils auraient rougi en face des attentats de la révolution, ils auraient préféré la mort à la connivence avec ceux qui les ont commis, et pourtant ils les avaient préparés ; érudition, science, talent, ardeur, subtilités de l'esprit, arguties, ils avaient tout mis en œuvre pour enchaîner l'Église, pour exalter le pouvoir royal, pour ériger un autel à cette abstraction toute-puissante, à cette divinité suprême que l'on appelle l'Etat, pour fabriquer enfin cette doctrine, qui devait enfanter le code civil de Napoléon comme la consitution civile du clergé et rendre possible en France un comité de salut public. Leurs erreurs sont les erreurs des temps modernes; les Universités catholiques ont la mission de dissiper ces erreurs qui ont engendré le laïcisme anti-chrétien;

elles devront combattre le parlementarisme dans l'enseignement du droit comme le matérialisme dans l'enseignement de la médecine.

Sans se placer à un point de vue aussi général, M. Théry a exposé les prétentions erronées des légistes anciens, il a signalé avec raison les erreurs doctrinales des jurisconsultes les plus autorisés comme Pothier sur le mariage, puis reprenant la thèse franchement catholique, il conclut :

« Le mariage est un contrat de droit divin et ecclésiastique, puisqu'il fut institué par Dieu, et que l'Église, suivant le pouvoir qu'elle a reçu de son divin Fondateur, a posé les règles de sa validité.

« Dès lors, Messieurs, toute la thèse des juristes du XVII[e] siècle, toute la théorie du code civil croulent par la base.

« On a confondu le mariage lui-même avec les effets du mariage.

« Les expressions mariage civil, mariage religieux, sont essentiellement impropres.

« Il faut dire purement et simplement : le mariage.

« Le mariage, acte religieux, qui, comme tous les actes religieux, produit des conséquences religieuses ; acte religieux qui peut et doit produire aussi, dans toute société civile bien organisée, des conséquences civiles.

« Le mariage est la base de la famille : la filiation légitime en découle, l'hérédité s'y rattache; il crée, quant aux biens mêmes des époux, une situation que la loi civile ne saurait négliger.

« Mais le droit de régler les conséquences et les effets d'un acte ne confère nullement juridiction sur l'acte lui-même. »

Passant de la doctrine aux faits, il arrive à la pétition et s'écrie :

« Réussirons-nous à faire accueillir notre demande ! Notre pétition sera-t-elle couronnée de succès ? Je l'ignore. A vrai

dire même, quant à présent, j'en doute; mais tôt ou tard nous sommes sûrs de réussir.

« Un tel changement, me direz-vous, est-il possible ?

« Sans doute, répondrai-je avec le P. Daniel, puisqu'il est nécessaire.

« L'essentiel pour réussir est de proclamer toujours et partout la vérité....

« ... Posons les principes sans les atténuer en rien, proclamons la vérité tout entière. Notre société gémit et se débat sous les étreintes de l'erreur; la vérité seule peut la délivrer : *Veritas liberabit vos.* »

Est-il nécessaire d'ajouter que ces vaillantes paroles furent accueillies par des applaudissements unanimes, que la pétition fut acclamée avec enthousiasme, qu'elle fut aussitôt signée des membres du bureau et des promoteurs de la question et envoyée immédiatement à l'Assemblée nationale. On aurait pu recueillir de nombreuses signatures, soit dans la province du Nord, soit dans le reste de la France, mais il fallait agir vite si on voulait arriver à temps pour offrir à l'Assemblée expirante l'occasion de faire un nouvel acte de foi et de se survivre dans un testament digne de représentants vraiment catholiques.

Nous ne reproduisons pas cette pétition, quoiqu'elle résume en termes précis les droits de l'Église sur le sacrement du mariage et nos devoirs à tous après les paroles du Saint-Père. Nos lecteurs l'ont sans doute lue dans les journaux catholiques. Les Comités catholiques ne sauraient manquer de s'en emparer. Le Congrès du Nord trouvera des imitateurs, la France entière se lèvera pour obéir au Pape et la parole de Pie IX ne sera pas protestée.

F. Picard,

des Augustins de l'Assomption.



# NÉCROLOGIE

---

## Le T.-R. P. COLIN, Fondateur et premier Supérieur général de la Société de Marie.

La congrégation des RR. PP. Maristes, qui dirige bon nombre de séminaires et possède neuf colléges, sans compter les écoles que fondent ses missionnaires sur différentes plages, doit son existence à un maître de l'Enseignement chrétien.

Le T.-R. P. Colin, qui vient de s'éteindre plein de jours à l'âge de 85 ans, dans la maison de son Ordre, de la Néylière, prit la pensée de fonder la Société de Marie au collége ecclésiastique de Belley, dont il fut nommé supérieur en 1829. Il eut, au milieu des épanouissements de 1830, les plus grandes angoisses, dit-on, pour faire triompher le bon sens et la discipline dans de jeunes cervelles; il y parvint et 1830 passa. Au sortir de cette crise, le maître chrétien possédait une couronne de cheveux blancs acquise prématurément en peu de mois, et sous laquelle il allait commencer la grande œuvre de sa vie.

Le R. P. Colin conserva, de 1832 à 1839, le titre de Supérieur du collége, tout en demeurant dans la maison des Capucins. C'est là qu'il révisa les premières constitutions de la Société de Marie, qu'il les soumit au Souverain-Pontife Grégoire XVI, et qu'il obtint les premières approbations.

Le 24 septembre 1836, les premiers Maristes, au nombre de 21, prononcèrent leurs vœux dans la chapelle du collége de Belley, élirent canoniquement le R. P. Colin Supérieur général et plusieurs, parmi lesquels se trouvait le premier martyr de la congrégation, partirent aussitôt pour l'Océanie. En 1839, le P. Colin quittait la maison des Capucins et le titre de Supérieur du collége, pour prendre possession de la maison mère de sa congrégation, à Lyon, où il porta le poids de l'organisation de l'œuvre naissante jusqu'en 1854, fondan

les premiers colléges, se chargeant des séminaires et de nouvelles missions.

Au chapitre de 1854, il obtint de quitter la charge active de Supérieur général pour travailler dans la retraite à l'achèvement des constitutions. Ce labeur le préoccupait depuis longtemps, et il ne trouvait point le loisir d'y donner la dernière main : il avait 75 ans.

C'est dans la solitude de la Neylière qu'il prépara, avec toute la maturité de l'expérience, ces constitutions religieuses qui durent des siècles dans l'Église de Jésus-Christ.

Ce code précieux présenté aux chapitres de 1866 et de 1870, lequel fut continué en 1871 et 1872, put enfin être déposé, complétement achevé, aux pieds de Pie IX, en 1873. L'approbation complète du Souverain-Pontife fut pour le fondateur une émotion de joie plus vive que les émotions douloureuses des commencements, il comprit que son œuvre était achevée ici-bas, et il répondit avec foi devant Dieu la prière de Siméon : *Nunc dimittis servum tuum in pace quia viderunt oculi mei salutare tuum.* Il fut exaucé le lundi 15 novembre, et s'éteignit doucement comme une lampe du sanctuaire qui a consumé pour Dieu jusqu'à la dernière goutte de l'huile pure qu'on lui a confiée.

V.-DE-P. BAILLY,
des Augustins de l'Assomption.

# QUELQUES QUESTIONS

L'enseignement touche à tout, à la société comme à l'individu, à la politique et à la foi, à la pratique comme à la théorie, à la conscience comme à la raison. Si la confusion existe partout, si les notions les plus simples du vrai et du faux, du juste et de l'injuste, des droits et des devoirs, de la religion et de l'État, sont si obscures, si contradictoires, c'est que la révolution s'est plu à tout brouiller et a introduit le désordre dans l'enseignement primaire, comme dans l'enseignement secondaire et supérieur. Les vérités les plus élémentaires sont méconnues, et cette ignorance est entretenue par ce qui devrait la dissiper, par l'enseignement. Il n'est donc pas superflu d'attirer l'attention sur certains points précis, qu'il importe d'éclaircir. La lumière sur ces questions assurera notre marche dans les progrès nouveaux que nous devons poursuivre et éclairera nos efforts dans les luttes nouvelles qui se préparent.

Première question. — Les doctrines soutenues ou acceptées par tous dans la discussion de la loi sur l'enseignement supérieur, doctrines qui consistent à reconnaître à l'État un droit presque absolu sur l'enseignement, ne sont-elles pas contraires aux droits de l'Église, et condamnées par les décisions les plus formelles? — Un catholique peut-il les défendre ou les approuver sous prétexte qu'il envisage la question au point de vue politique et non au point de vue religieux? — Peut-il être excusé de péché? — Ne s'expose-t-il même pas à l'excommunication?

Seconde question. — Quelle est la ligne de conduite que tout catholique doit suivre en conscience dans l'état actuel, alors

que la lutte semble engagée entre l'enseignement de l'État et l'enseignement de l'Église, entre le laïcisme et le cléricalisme? — Des parents peuvent-ils sans pécher confier leurs enfants à des institutions qu'ils reconnaissent mauvaises au point de vue de la foi? — Les hommes publics peuvent-ils en conscience soutenir ces institutions? — En particulier, est-il permis à un député catholique de voter dans toutes ses parties le Budget actuel de l'instruction publique? — Est-il permis à un conseiller général, ou à un conseiller municipal, ou à un conseiller d'arrondissement catholique, de voter des subsides en faveurs des lycées ou collèges, auxquels ils ne voudrait pas confier ses enfants, tant ils les reconnaît mauvais?

Troisième question. — Quels sont nos devoirs, non pas nos droits, mais nos devoirs en présence des libertés qui nous sont rendues; — en présence des dénis de justice qui nous sont encore opposés sur plusieurs points, comme sur les questions de méthode, de programme, de contrôle des études, et en particulier sur la question du baccalauréat?

Quatrième question. — Quelles sont les conséquences désastreuses du baccalauréat actuel au point de vue des études en général, et surtout au point de vue de l'enseignement religieux? Que penser de l'opinion généralement accréditée, qui tend à justifier le *statu quo* actuel et qui même voudrait le faire considérer comme sortable ou comme seul possible? — Des députés catholiques peuvent-ils en conscience soutenir cette opinion? — N'ont-ils pas le devoir, aussitôt qu'ils le pourront, de revendiquer sur ce point les droits inaliénables de l'Église, qui sont en même temps les droits imprescriptibles des consciences?

Cinquième question. — Que penser des motifs qui ont empêché d'aborder la question du baccalauréat lors des dernières discussions sur l'enseignement supérieur?

Le baccalauréat fut réservé à l'État en 1850, sous prétexte qu'il dépendait de l'enseignement supérieur et sur cet enseignement restait le monopole de l'État. Aujourd'hui le baccalauréat est encore réservé à l'État, parce qu'il couronne l'en-

seignement secondaire et que la loi nouvelle ne vise que l'enseignement supérieur. A quel enseignement appartient le baccalauréat?

S'il dépend de l'enseignement supérieur, pourquoi les jurys mixtes n'auraient-ils pas le droit de conférer ce grade? — Pourquoi les candidats ne seraient-ils pas libres d'opter entre les jurys mixtes et les jurys de l'Etat.

S'il dépend de l'enseignement secondaire, pourquoi confier les examens aux professeurs de l'enseignement supérieur? — Pourquoi les professeurs des facultés libres ne seraient-ils pas admis à faire partie du jury au même titre que les professeurs des facultés de l'Etat?

Sixième question. — Que faire pour obtenir que les inconvénients du baccalauréat actuel soient enfin supprimés?

N'y aurait-il pas lieu pour tous les chefs d'institutions chrétiennes de préparer une nouvelle campagne en faveur de la liberté d'enseignement?

Serait-il prudent d'engager cette campagne tout de suite? — Est-il préférable d'attendre l'ouverture des Chambres futures? — Ne serait-il pas utile de se concerter auparavant, afin d'obtenir des garanties au moment des élections?

Septième question. — Comment se concerter? Suffit-il pour cela que les maisons amies s'entendent par correspondance? — Cette marche n'est-elle pas trop lente? — N'y aurait-il pas lieu de provoquer un nouveau Congrès de l'enseignement chrétien?

Huitième question. — Pourquoi ne pas saisir de suite l'opinion publique, soit par voie de publicité, soit par voie de pétitionnement. — Par voie de publicité en demandant à tous les journaux catholiques, aux journaux de province comme aux journaux de Paris, aux revues mensuelles comme aux recueils hebdomadaires, de poser la thèse et de la soutenir avec ardeur? — Par la voie de pétitionnement en préparant, pour être présentée aux Chambres futures, une pétition qui serait signée par les chefs d'institutions secondaires seuls, et dans laquelle ces chefs d'institution réclameraient pour eux et pour leurs

élèves le droit qu'on n'a pas osé refuser aux Universités libres, celui de former un jury libre et ensuite d'examiner leurs élèves?

Quelques remarques à propos de cette question :

Ils pourraient réclamer ce droit au nom de la liberté des méthodes et des programmes ; au nom de l'égalité dans la concurrence ; au nom de la dignité de leur caractère ; au nom de leurs succès dans les examens ; au nom de la confiance des familles ; enfin et surtout au nom de la liberté de l'Eglise et de la conscience chrétienne.

Je ne vois pas quelles raisons sérieuses on pourrait opposer à une demande si légitime.

Aurait-on peur de la concurrence ou de la lutte à armes égales? Mais alors que devient le respect des familles? L'Etat n'a qu'un devoir, défendre l'intérêt commun, l'intérêt de toutes les familles, il manque à sa mission, il cesse d'être l'autorité légitime pour devenir un pouvoir tyrannique, lorsqu'il tient en suspicion ou charge de chaînes les institutions en qui les familles honnêtes, en qui l'immense majorité des familles ont confiance.

On objectera peut-être la décadence des études. — Le Conseil supérieur de l'instruction publique nous a édifié sur ce point. N'a-t-il pas déclaré dans un rapport célèbre que les études ne pouvaient pas tomber plus bas, et ne s'est-il pas servi de cette triste découverte pour nous forger de nouvelles chaînes et nous condamner à deux baccalauréats?

D'ailleurs rien n'empêcherait le Conseil supérieur de l'instruction publique de fixer chaque année un programme minimum des questions sur lesquelles devraient être interrogés les élèves. — Rien n'empêcherait le Ministre de l'Instruction publique de nommer directement le président du jury, confiant à ce président, non pas le droit d'interroger, mais le soin de veiller à ce que le programme minimum soit respecté. — Ainsi le jury libre aurait le droit d'ajouter au programme, mais il ne devrait rien en retrancher ; il pourrait accorder à la religion et à la philosophie leur place légitime, mais il serait contraint de conserver aux autres branches de l'enseignement la part que leur assignerait le Conseil supérieur ; ils seraient tout puissants pour relever les études, mais ils seraient impuissants à favoriser leur décadence.

Peut-être craint-on la supériorité des colléges catholiques sur les lycées? Mais cette supériorité est évidente pour tous aujourd'hui. Cette supériorité éclate d'autant plus que nos élèves sont obligés de se présenter devant les mêmes examinateurs que les élèves de l'Université et que, dans la même

séance, les uns sont reçus en grand nombre et les autres ajournés dans la même proportion.

On mettra, on met tous les jours en avant l'incapacité de nos maîtres. S'ils sont si incapables, comment se fait-il que leur enseignement soit supérieur à celui de l'État, que leurs succès soient incontestables? D'ailleurs cette incapacité ne tarderait pas à être reconnue, elle jetterait du discrédit sur l'enseignement libre et amènerait forcément le triomphe si désiré de l'enseignement d'État.

Non, ce n'est pas l'incapacité mais la supériorité des maîtres chrétiens que l'on redoute. On sent bien que le jour où il sera reconnu que les professeurs libres l'emportent sur les professeurs de l'Université, il faudra rendre compte du budget de l'instruction publique et renoncer à subventionner des écoles spéciales, puisque l'expérience établit que ces écoles ne peuvent pas former des maîtres supérieurs.

La question du budget n'est sans doute pas étrangère au débat; mais qui oserait convenir qu'au fond de toutes ces résistances il n'y a en réalité qu'une question d'argent, un impôt dissimulé? M. Duruy seul a eu la franchise de l'avouer, lorsqu'il a comparé la denrée scientifique aux autres denrées et a demandé pour elle une place à l'exposition universelle. M. Laboulaye ne l'a pas nié dans la discussion de la dernière loi, mais en général on n'ose pas en convenir. On tient à avoir la gloire de se dire les amis des lumières, de passer pour des Mécène, tout en frappant d'un impôt tous les diplômes littéraires ou scientifiques.

D'autres prétextes se présenteraient à notre esprit, mais nous les passons sous silence pour reprendre notre série de questions.

Neuvième question. — Que faire pour parer aux inconvénients du baccalauréat, ou, du moins, pour les diminuer jusqu'au jour où une loi plus libérale les aura supprimés?

Dixième question. — Pourquoi les Universités catholiques ne s'entendraient-elles pas avec les principaux établissements libres de leur région pour rédiger un programme de l'enseignement secondaire; pour faire dans ce programme une place légitime à l'enseignement philosophique et à l'enseignement religieux; pour rendre ce programme obligatoire en admettant sans examen les élèves munis des certificats d'études délivrés par les maisons qui ont accepté franchement ce programme chrétien et qui l'appliquent, et en soumettant à un

nouvel examen tous les autres candidats, quand même ils seraient munis des diplômes ordinaires délivrés par l'Université de France?

Ce questionnaire ne présente rien de bien nouveau; on le trouvera peut-être imprudent; on lui reprochera sans doute d'être inopportun; mais il révèle sans contredit bien des doutes que les catholiques ont intérêt à éclaircir; il soulève même certaines questions fort délicates, qui intéressent la conscience et dont la solution serait dès lors nécessaire.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* n'a pas la prétention d'éclaircir toutes ces ténèbres, elle se reconnaît insuffisante pour faire la lumière sur ce chaos, mais elle réclame le concours de ses amis, elle fait appel à tous les hommes d'enseignement. Leurs communications seront accueillies par elle avec reconnaissance; leurs pensées comme leurs désirs, leurs espérances comme leurs craintes ont droit à une place dans ses colonnes. Nous sollicitons aujourd'hui leurs lumières et leur concours, et nous n'avons qu'une seule ambition, marcher dans leurs rangs, recevoir avec eux quelques horions dans la grande lutte qu'ils soutiennent avec tant de constance et de savoir, enfin leur servir d'écho et quelquefois même de trait d'union.

F. P.



ENSEIGNEMENT HISTORIQUE

# L'ÈRE APOSTOLIQUE

## IV. — SAINT PAUL.

Comment a-t-il pu se faire que les études classiques, occupées minutieusement de tant d'hommes très-médiocres, aient pu laisser complétement dans les ténèbres la grande personnalité de saint Paul? Existe-t-il une figure historique plus considérable après le Sauveur des hommes? Cet homme, qui a parcouru l'univers en tous sens, semant partout l'Évangile, au prix de travaux immenses, avec des vertus inconnues à la terre; cet homme, au caractère transcendant, dépasse de toute manière tout ce que le monde a connu de grands hommes.

Or son histoire est écrite dans un livre au-dessus de tout conteste, dans ses moindres détails; les faits sont nombreux, pleins d'un intérêt sans pareil, féconds à tous les points de vue. Il y a mieux, nul ne s'est peint dans ses écrits comme saint Paul. Il ne peut être ici question de ces mémoires, dans lesquels l'homme se drape au profit de son amour-propre; ni même des autobiographies si délicieuses de quelques Saints, comme les *Confessions de saint Augustin* ou la *Vie de sainte Thérèse*; leur humilité nous dérobe tout un côté du tableau. Saint Paul s'est peint au jour le jour, sans y songer, dans l'ardeur du zèle ou de la polémique, poussé par le besoin de défendre sa personne, afin de défendre la doctrine qu'il prêchait. Et trahissant ainsi lui-même son humilité qui se dé-

battait avec la nécessité, il a laissé échapper les secrets les plus profonds de son âme. C'est l'âme la plus historique de toutes, après celle du Sauveur. Moïse et David pourraient seuls lui être comparés, et ils lui sont inférieurs.

Le rationalisme doit être bien fier d'avoir pu réussir à amener le peuple chrétien, en masse, jusqu'à ignorer entièrement saint Paul, le grand apôtre des Gentils, le commentateur le plus autorisé et le plus détaillé de l'Évangile, qu'il a appliqué à toutes les phases de la vie chrétienne. Le rationalisme a réussi à le remplacer par Socrate, Platon, Horace, Virgile, Jupiter et consorts !

Il est temps vraiment de sortir de ces chaînes, qu'on s'efforce de resserrer, de placer en tête de l'histoire moderne, ceux qui en sont les vrais fondateurs ; et de mettre dans le plus vif éclat la vie, le caractère, la doctrine et les grandes œuvres du Docteur des nations.

On pourrait dire dans un certain sens que saint Paul est le premier des aides apostoliques de saint Pierre : son frère puîné. Saint Pierre préside, donne la mission et dirige ; saint Paul est le grand ouvrier, l'activité immense, qui va fouiller toutes les parties du monde méditerranéen, pour y porter la lumière de la foi nouvelle. Il est vrai, il a reçu sa mission directement de Jésus-Christ, il est dirigé par le Saint-Esprit ; mais avant ses prédications il est venu voir Pierre ; il a été agrégé à l'Église d'Antioche avant le départ du Prince des Apôtres pour Rome : C'est de cette Eglise qu'il reçoit sa mission, il désire vivement venir rejoindre ce frère qui l'aime, il vient en effet se joindre à lui, pendant leur sept dernières années, et ils fondent ensemble ces églises qui ne périront pas.

Saint Pierre est l'âme ardente, modérée par la grâce de l'Esprit régénérateur, qui lui a donné la dignité de ses fonctions. Saint Paul est l'âme passionnée, pleine de tempêtes, capable de renverser le monde, ne connaissant ni obstacles, ni fatigues, ni distances, ni hauteur, ni profondeur qui puisse l'arrêter. Saint Pierre est le gouvernement, saint Paul est la parole et l'action.

La Providence selon ses desseins ordinaires, à l'égard de l'histoire des Saints, a laissé dans l'ombre en général l'histoire détaillée des Apôtres, et de la prédication de l'Evangile; elle nous a laissé seulement une partie de la vie de saint Paul afin que nous puissions nous faire une idée suffisante de l'activité, de l'énergie, du zèle qu'ils ont déployés, des souffrances et des persécutions qu'ils ont dû subir, et de la manière dont le monde les a reçus et dont l'Eglise a été fondée sur la terre.

C'est assurément une raison souveraine, d'étudier cette vie admirable par tant de points. Il faut prendre cette grande existence, d'abord dans sa partie naturelle, qui dure plus de trente ans; suivre les luttes de la grâce pour façonner cette nature indomptée à l'éminente sainteté à laquelle Dieu l'a appelée, puis les œuvres immenses, les flots de doctrine, les sacrifices sans nombre qui en découlent; et enfin voir le grand Apôtre au travers de ses dernières lettres arriver à une consommation qui n'est plus de ce monde.

Né d'une famille aisée, attachée à la secte des Pharisiens, Saul étudia jusqu'à trente ans, à Jérusalem dans l'école de Gamaliel. L'apparition de l'Evangile excita toute l'impétuosité de cette nature de fer et de feu, d'abord par son attachement fanatique aux traditions outrées de la secte pharisaïque, qui convenaient si bien à l'ardeur de son caractère, ensuite par la haine de la foi chrétienne, qui venait se heurter si directement à l'objet de sa passion; il se jeta en avant avec fureur, et devint le provocateur, le chef et l'âme de la persécution; il allait fouiller les demeures des chrétiens, les charger de chaînes, les conduire en prison; il présidait l'exécution de saint Etienne son parent; et enfin, Jérusalem étant une enceinte trop étroite, il s'élance sur la trace des Apôtres et court à Damas pour étouffer une autre chrétienté qui l'importunait. C'était assez et Jésus l'arrête par un coup de foudre, qui l'inonde d'une lumière et le dompte sans retour.

Saul avait-il connu déjà l'Evangile de manière à éprouver en lui une lutte intérieure avec la vérité qu'il aurait aperçue? Il affirme lui-même qu'il a été persécuteur par ignorance. Il plut

à Dieu d'enlever l'adhésion de sa foi par la divine violence de sa grâce ; mais il faut enseigner cette vérité nécessaire : c'est que saint Paul ne fut point dispensé de la lutte intérieure, par laquelle l'homme doit faire le sacrifice de tout lui-même ; et devenir une hostie vivante avec Jésus sur la croix. Ce ne fut pas seulement par ses tribulations et ses travaux, que saint Paul porta partout sur sa personne, la mortification de Jésus-Christ ; ce fut par les soufflets de Satan, par ce combat de la chair et de l'esprit qui lui donnait de si dures impatiences, par l'insuccès, par la ruine de ses travaux et les défaillances des âmes, etc., c'est-à-dire par tout ce qui oblige l'homme à laisser frapper une à une toutes les puissances de l'âme, et à mortifier lui-même toutes les aspirations de sa nature.

Après sa conversion, Saul avec l'ardeur de son cœur veut sans retard se mettre à prêcher ; mais la Providence, à plusieurs reprises, le force au silence, d'abord dans les déserts de l'Arabie, bientôt il est contraint de quitter Jérusalem et de se retirer à Tarse. Depuis l'heure de sa conversion, une haine inextinguible et sans merci s'attache à chacun de ses pas, et le poursuit avec des menaces de mort, à chaque fois qu'il veut ouvrir la bouche pour annoncer sa foi ; afin d'y échapper, il est obligé de fuir au milieu de toutes sortes d'aventures, et dans les premières années, il lui faut chercher les déserts. Le désert est nécessaire à l'âme au commencement d'une grande carrière ; elle a besoin de solitude et de silence, d'abord pour s'emparer, par une lutte qui ne veut pas de distractions, de toutes ses forces vives afin de les mettre sous le joug de sa foi ; elle n'en a pas moins besoin pour faire de larges provisions de lumières qui devront la guider, et qu'elle devra donner aux autres. Pour donner il faut avoir acquis, et il faut ensuite revenir fréquemment se ravitailler à ce port solitaire. Malheur à qui entre dans la carrière, sans ce travail préliminaire, malheur à qui n'a pas dans le tourbillon de l'action incessante, les heures et les mois de repos et de reconfort pour l'esprit. Leçon infiniment précieuse qu'il faut faire renouveler ici. Car nous travaillons trop à l'extérieur. Nous n'avons pas assez de

vie solitaire et méditative ; c'est la solitude qui est la patrie des forts ; de là tant de médiocrités et d'avortements aujourd'hui.

Ce n'est qu'après dix ans de cette vie retirée, et d'activité comprimée, que l'Esprit de Dieu désigne Paul pour l'apostolat ; et c'est alors que commence cette vie étrange, sans exemple dans l'histoire, qui durera quinze ans, et à laquelle saint Luc a consacré toute la seconde moitié des Actes des Apôtres. Il en a décrit les péripéties extérieures ; mais dans les six ou sept épîtres, écrites dans cette période, saint Paul en a fait profondément sentir les côtés intimes.

Dans une première mission, il parcourt plusieurs parties de l'Asie ; suivant les grands centres de population, formant une chrétienté et des apôtres qui répandent après lui la bonne nouvelle dans les pays environnants, Salamine, Antioche de Pisidie, Icarie, Lystre, Derbe, etc., furent ainsi visitées. L'Apôtre n'eut que le temps d'y annoncer l'Evangile et d'y former le noyau des Eglises ; car aussitôt que la lumière prenait une certaine vivacité, et la foi un certain développement, la persécution s'agitait aussitôt et contraignait l'Apôtre de fuir, elle le poursuit plus loin, comme une traînée de lumière, chassée constamment en avant par le souffle de la tempête. Saint Paul revint ensuite sur ses pas afin d'organiser le Pastorat, cette grande institution, moins brillante que l'Apostolat, mais non moins laborieuse et non moins magnifique. L'Apostolat jette la semence ; c'est le Pastorat qui par un travail patient et incessant, avec cet art que le grand pape saint Grégoire appelait l'art des arts, fait germer la doctrine en vertus fécondes ; et opère le travail immense de la sanctification des âmes. Saint Paul a dépeint les charges et les grands devoirs du pasteur, dans ses lettres à Tite et à Timothée ; et il a pris soin de tracer aux fidèles leurs devoirs à l'égard de ceux qui exercent ce grand et pénible ministère, « Obéissez à ceux qui vous dirigent, leur dit-il, car ils veillent ; devant rendre compte de vos âmes (1). » Il faut faire connaître, dans l'éducation,

(1) XIII, 17.

cette grande institution organisée par les Apôtres, sur laquelle repose, par le sacrement de l'Ordre, l'apostolicité de l'Eglise; car l'oubli des rapports qui lient les chrétiens, avec les minis- de Jésus-Christ et les dispensateurs de ses mystères, a produit les plus fâcheuse anomalies. La mission de la Macédoine et de la Grèce, se refit dans le mêmes conditions : l'Apôtre parcourut Philippe, Thessalonique, Bérée, Athènes, Corinthe; toujours pourchassé par la persécution; et puis il revint plus tard les visiter, organiser l'administration des églises, qu'il y avait fondées, et diriger des prédicateurs vers les pays environnants. Les Apôtres raisonnaient avec les Juifs en se basant sur les prophéties, et beaucoup de païens, à cette époque, avaient aussi étudié les prophéties; quant aux autres gentils, les prédicateurs de l'Evangile s'appuyaient sur des principes de raison, comme il paraît par le discours à l'Aréopage. Enfin leur mission était facilitée par l'attente générale du Messie, qui préparait tous les esprits sincères à cette grande nouvelle.

Mais le Sauveur l'avait dit ouvertement : « Je ne suis pas venu apporter la paix, mais la guerre (1). » L'Évangile ne devait germer que par la lutte. A peine saint Paul avait-il quitté les chrétientés qu'il avait formées, que l'ennemi venait les soumettre à l'épreuve. Ce fut la secte des judaïsants, alliée à celle de Simon le Mage par un côté du système, qui venait s'acharner sur ses traces. C'est par son côté philosophique et immoral, par le côté païen, que la secte du Mage poursuivit saint Pierre. Aux luttes personnelles, l'apôtre saint Pierre joignit donc les inquiétudes les plus cruelles pour ceux qu'il était obligé de laisser et qu'il ne pouvait revoir autant qu'il l'aurait voulu. Il faut avoir éprouvé ces angoisses de la paternité spirituelle, pour comprendre les profondes tortures de saint Paul, qui, à certaines heures, en fut si terriblement accablé, qu'il en arriva à trouver la vie à charge. Il les a rendues admirablement à plusieurs reprises, dans les lettres ineffables sorties à la hâte de sa plume, pendant cette première période si forte-

(1) Matth., x, 34.

ment agitée de son apostolat (1). On pourrait les résumer dans ce cri échappé à la tendresse inouïe de son cœur déchiré : « Mes petits enfants, j'éprouve le travail de l'enfantement à votre égard, jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous! (2) » Jamais le monde n'avait connu ces sentiments si élevés, au-dessus de tous les plus nobles sentiments de l'homme, par leur étendue, leur véhémence et leur généreux héroïsme ; jamais la philosophie antique n'y avait songé ; jamais depuis, hors de l'Église, la philanthropie n'a pu atteindre à cette divine charité.

L'idée de faire entrer la biographie des Apôtres dans l'histoire classique paraît déjà assez étrange, mais y introduire leurs lettres ne semblerait-il pas extravagant? Nous étions tellement habitués à laisser ces études là aux exégètes, aux théologiens et aux spécialistes. Et cependant que peut-on trouver de plus essentiellement historique que cette profonde histoire des premières âmes chrétiennes et du premier travail de la grâce de Jésus-Christ sur l'humanité? En effet, les lettres de saint Paul ne sont pas des dissertations de cabinet qui vont chercher la lutte, l'ennemi, ou le chrétien ébranlé, partout où le besoin se déclare. S'il est vrai que l'histoire est étudiée pour donner des leçons par les faits, n'est-ce pas là celle qu'il faut chercher avant tout? Il ne faudrait pas qu'un chrétien sortit de la jeunesse sans avoir sur ces choses au moins ces données qui font plus tard aimer une étude parce qu'on a senti l'importance et la beauté de son sujet. Nos préjugés apportent un obstacle presqu'invincible à l'acceptation de ces idées. Nous permettra-t-on d'esquisser ce grand tableau, inconnu à un si bon nombre de chrétiens? Il nous semble qu'il n'est pas un hors-d'œuvre, à cause de son importance et des révélations qui en jaillissent.

Après son départ de Thessalonique, d'où il avait été chassé par une émeute, saint Paul, après avoir traversé Bérée et

(1) II, Cor. I, 8. XI, 28. VI, 4,
(2) Gal. IV, 19.

Athènes, s'était arrêté à Corinthe. Il était inquiet au sujet de cette belle chrétienté de Thessalonique, à cause des grandes persécutions qu'ils enduraient, et il craignait aussi qu'en le voyant lui-même ignominieusement poursuivi, ils ne fussent ébranlés. Il avait donc envoyé Silas et Timothée, et, ayant appris la constance dans la foi de ceux qu'il avait engendrés à Jésus-Christ, il voulut leur écrire pour les féliciter de leur foi et de leur zèle et, afin de les fortifier, il leur rappelle le courage, la sincérité, le désintéressement avec lesquels il leur a prêché l'Évangile, et il ne veut pas qu'ils s'affligent sur leurs morts comme ceux qui n'ont point d'espérance. Enfin il fait rapidement repasser sous leurs yeux les principaux devoirs de la vie chrétienne, appuyant le tout sur le dogme des peines et des récompenses éternelles.

Tel a toujours été l'enseignement des Apôtres; le dogme et la religion sont le moyen d'arriver à l'accomplissement de la loi et aux plus solides vertus, et tout se tient; principe d'une souveraine importance pour nous, si exposés à séparer ces choses dans la conduite de la vie, et à tomber dans le naturalisme pratique et dans le pharisaïsme. Cette lettre, qui ouvre la série magnifique des épîtres de saint Paul, est de l'an 54.

Les paroles sur le jugement exaltèrent les esprits inquiets, assez communs, ce semble, à Thessalonique; ils se prirent à publier que l'heure du jugement était proche, et qu'il était inutile de travailler; ils supposèrent une lettre de saint Paul. De là une seconde épître, dans laquelle l'Apôtre les encourage de nouveau dans leurs persécutions, en leur rappelant le châtiment des persécuteurs et la récompense de leur patience. Il leur annonce les signes précurseurs du jugement et de la venue de l'Antechrist, l'apostasie générale, le mystère d'iniquité et la perte des incrédules. Puis il leur recommande le travail, la paix et l'obéissance.

Parti de Cenchrées après un nouveau voyage à Jérusalem et une visite aux églises de l'Asie-Mineure, saint Paul revint à Éphèse, et là il apprit les dangers que courait la chrétienté de Galatie (56). Sollicités par les judaïsants, ils étaient tentés

de suivre leurs erreurs. Pour entraîner ces nouveaux convertis, les sectaires attaquaient le Père spirituel de l'Église de Galatie. Ils disaient qu'il n'avait pas reçu sa mission de Jésus-Christ, et la conclusion, c'est qu'il fallait observer la loi de Moïse. Enflammé par le chagrin et l'indignation, le Père, dans la véhémence de son amour déchiré, écrivit cette admirable épître, dans laquelle il nous a laissé sa propre biographie, et il s'est peint lui-même avec l'impatience bienveillante du zèle qui le dévorait dans cette période de sa vie.

Il est apôtre, dit-il, de par Jésus-Christ, et non de par les hommes.

Je m'étonne, certes, ajoute-t-il, de vous voir changer si vite d'Évangile, car il n'y en a qu'un. Mais il y a des gens qui vous bouleversent ; eh bien ! quand même ce serait un ange du ciel, qui vous prêchât autre chose que ce que je vous prêche, qu'il soit anathème.

L'Évangile que j'annonce, je l'ai appris par révélation de Jésus-Christ, je l'ai communiqué aux grands Apôtres, ils n'ont rien trouvé à redire. » Et c'est à ce sujet qu'il raconte toute son histoire.

« O Galates insensés, vous qui avez encore Jésus crucifié sous les yeux, qui vous a fascinés, pour vous détourner de la vérité. La loi seule n'apporte que la malédiction, — car tous veulent la loi. — Jésus nous a rachetés de la malédiction de la loi ; et l'héritage repose sur la promesse ; la loi n'était que le pédagogue pour la minorité, mais Jésus-Christ nous a fait enfants de Dieu.

« Que je crains d'avoir perdu mon temps ! Vous savez combien j'étais abattu quand j'arrivai au milieu de vous ; cependant vous ne m'avez point méprisé ; loin de là, vous vous seriez arraché les yeux pour me les donner ! Je suis donc devenu votre ennemi, parce que je vous ai dit la vérité ! Ah ! il ne vous veulent pas de bien ceux qui vous jalousent. Mes petits enfants pour lesquels mes entrailles se déchirent, jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous ! oh ! que je voudrais être près de vous, et trouver une voix, une parole pour vous toucher ! —

Souvenez-vous donc que vous êtes les fils de. Sara, que le Christ vous a rendus la liberté, — ne vous laissez donc point mettre de nouveau sous le joug ; je vous déclare que si vous vous faites circoncire, Jésus-Christ ne vous servira de rien. Vous alliez si bien, qui donc vous a détournés de la vérité, un peu de levain corrompt toute une masse de farine ; mais celui qui vous trouble, quel arrêt portera le jugement qu'il mérite. » Ces idées amènent une esquisse de la doctrine profonde de la grâce, et de sa lutte avec la nature. Elle sera développée magistralement dans l'épître aux Romains. Après quelques recommandations sur la charité, la lettre se conclut par ces magnifiques déclarations : — « Pour moi, Dieu me garde de me glorifier, sinon dans la croix de Jésus-Christ, par lequel le monde m'est un crucifix, et je suis un crucifié pour le monde ; loin de chercher ses applaudissements, j'affirme que la circoncision ne sert de rien, mais seulement le changement du cœur, et j'assure la paix à ceux qui suivent ces règles ; qu'on ne m'importune donc plus à ce sujet ; je porte les stigmates de Jésus-Christ dans ma chair. »

La vie de l'Apôtre est comme la vie chrétienne, une lutte sans fin ; la persécution le suit à Thrace ; à peine est-il parti, que l'ennemi entre dans le bercail, et s'efforce par mille moyens infiniments dangereux, juste en rapports avec les côtés faibles de chaque chrétienté, de détruire la semence déposée dans les âmes, et fait craindre les plus graves défections. Pour arriver à détruire la foi, la calomnie s'attache à celui qui la prêche, comme elle l'avait fait à l'égard du Maître ; et il est toujours malaisé de se défendre, même avec les meilleures raisons ; notions importantes et bien nécessaires pour les esprits portés à s'alarmer facilement en voyant la lutte, et la force apparente des raisons qu'elle emploie contre l'Église et ses ministres, comme pour ceux qui ne songent pas assez à se disposer au combat.

Presqu'en même temps, Appollon qui avait été envoyé à Corinthe, et ceux de Chloé arrivaient à Ephèse, porteurs de tristes nouvelles ; des divisions graves avaient éclaté parmi les

chrétiens de Corinthe, des partis se formaient, les uns s'attachaient à Pierre, d'autres à Paul, d'autres à Appollon ; de là de graves désordres, des inquiétudes, des questions qu'il fallait résoudre. Cette situation fit jaillir deux épîtres où se peint avec le jour le plus vif la vie apostolique, en même temps que les points de doctrine les plus précieux y sont burinés dans un langage plein des plus riches conséquences.

« Les chrétiens de Corinthe ont été séduits par l'éloquence de certains prédicateurs ; d'abord est-ce que ce sont ces hommes auxquels vous vous attachez, leur dit le Docteur des nations, qui ont été crucifiés pour vous? La science, l'éloquence, la richesse, où sont-elles dans la prédication évangélique? Dieu les a repoussées, afin que nul ne se glorifie qu'en Dieu ; je n'ai rien voulu savoir parmi vous que Jésus crucifié, qui est un scandale pour les Juifs, une fable pour les Gentils, mais pour les âmes fidèles, il est la sagesse et la force de Dieu. Je n'ai pas employé l'éloquence des hommes, mais les miracles, afin que tout fut appuyé sur Dieu. Nous avons une philosophie, celle des mystères, pour les parfaits ; l'homme animal n'y peut rien comprendre, l'homme spirituel juge toutes choses.

« J'ai été obligé de vous donner le lait des enfants, car vous l'êtes, puisque vous vous donniez pour des hommes. Et que sont-ils? J'ai planté, Appollon a arrosé, mais c'est Dieu qui a donné l'accroîssement. L'ouvrier aura sa récompense selon son travail, qui sera purifié par le feu. Tout est à vous — et pour vous, — vous êtes à Jésus-Christ, et Jésus-Christ est à Dieu. Que l'homme ne voie donc en nous que des dispensateurs des mystères de Dieu, et peu m'importent vos jugements. »

Et puis l'Apôtre retrace la situation des vrais apôtres et la résume en particulier, en flagellant les plagiaires : « Vous autres, vous êtes riches, honorés, pleins de santé et de confortable, vous régnez! Pour nous, Dieu nous a fait les derniers des hommes, des condamnés à mort ; on nous traite comme des fous, des misérables, le rebut de tous ; souffrant la faim, les soufflets, l'instabilité, travaillant des mains, détestés de tous !..

O Corinthiens, vous pouvez avoir des milliers de pédagogues, mais pas autant de Pères. Allez, c'est moi qui vous ai engendrés à l'Évangile. Aussi, quand je reviendrai, je remettrai chacun à sa place. »

Ensuite saint Paul frappe d'excommunication un incestueux. L'excommunication est un glaive nécessaire à l'Église, pour séparer les membres gangrenés et dangereux, afin de pourvoir à sa conservation ; l'effet en fut merveilleux à Corinthe sur le coupable, dont il amena la pénitence, et chez les chrétiens ses frères qui furent réveillés et fortement impressionnés par cette manière de faire justice. Ils sentaient le prix de l'Evangile. Nous avons besoin aujourd'hui de nous souvenir de ce droit de l'Église, attesté par les apôtres ; et de redouter les cas et les effets de l'excommunication.

Il veut que les chrétiens jugent eux-mêmes leurs différents, et qu'ils n'aient pas recours aux juges païens. Cette leçon aurait besoin d'être réveillée parmi les chrétiens pieux de nos jours.

Il établit que la virginité est préférable à l'état du mariage, parce que les chrétiens par là, sont plus libres de ne songer qu'à Dieu. Au sujet des viandes offertes aux idoles, bien qu'on puisse dans certains cas en manger, dit-il, sans péché, j'aimerais mieux ne pas manger de viande de ma vie, que de scandaliser un de ces petits, pour lequel Jésus-Christ est mort. Tout ce qui est permis n'est pas expédient, dit saint Paul ; pour lui il s'est fait tout à tous, et il châtie son corps de peur de se damner, car il ne suffit pas d'être chrétien à l'extérieur pour être sauvé. L'Eucharistie était profanée par plusieurs, saint Paul leur recommande de s'éprouver, et leur signale les châtiments des profanateurs ; il fixe des règles pour l'usage du don des langues et de l'explication des Écritures. Enfin il démontre et explique avec un langage digne du sujet, la résurrection des corps, car des chrétiens, au milieu des ténèbres du paganisme, en étaient venus à douter de cette grande vérité, tant la foi doit redouter une atmosphère d'incrédulité ! « Ah ! dit l'Apôtre, si les morts ne ressuscitaient pas, nous autres, nous serions les plus malheureux de tous les hommes. Mais il n'en est rien. »

N'est-ce pas là de l'histoire, et de l'histoire la plus vivante et la plus lumineuse? Est-ce qu'il suffirait que des faits fussent chrétiens pour qu'ils soient rejetés de la trame historique de l'humanité? Et vraiment oui, nous en étions là. Qu'on nous pardonne d'insister sur cette histoire capitale et officielle, de saint Paul et des premières Églises. De toutes parts on trouve des chrétiens fervents et instruits, qui savent Virgile, Horace, etc., par cœur, qui ont médité le traité *De Officiis*, etc., qui n'ont à peu près aucune idée de ces choses uniquement importantes, et dont l'attention ne peut être réveillée qu'en leur plaçant sous les yeux ces notions que les livres courants ne contiennent plus.

Saint Paul fut chassé d'Éphèse par la terrible tempête que souleva Démétrius. Il partit pour la Macédoine l'âme accablée par le chagrin des persécutions suscitées aux chrétientés d'Asie, et par la crainte de voir tout renverser; d'autre part, Corinthe l'inquiétait vivement; ses adversaires s'acharnaient à multiplier les insinuations contre lui. Le retour de Tite, et les bonnes nouvelles qu'il lui apporta sur les heureux effets de sa première lettre le consolèrent, et il se hâta de confirmer ces faits par une seconde épître On y sent l'agitation causée par le chagrin et par le malaise qu'éprouve toujours une âme chrétienne quand il faut parler de soi, se justifier et faire son apologie. Il commence par expliquer pourquoi il n'est pas venu à Corinthe selon ses promesses; c'est la persécution qui l'a arrêté; ce n'est donc point par légèreté et inconstance; il a été éprouvé au point d'être ennuyé de la vie! — Voilà jusqu'où Dieu peut laisser arriver l'affliction pour ses serviteurs les plus chers! Le divin Maître avait savouré cet ennui dans la coupe du Jardin des Oliviers, afin de donner à ses amis la force de la boire à leur tour! — Mais Dieu console ceux qui s'humilient et qui se confient en Lui. Grand secret! pourquoi ne l'enseigne-t-on plus? On a remplacé les exemples de saint Paul par ceux de Caton d'Utique, et les leçons portent leurs fruits.

Il n'est pas venu, continue-t-il, afin de n'avoir pas tristesse

sur tristesse quand il avait besoin de consolation ; il a écrit dans les larmes : il pardonne comme ils le désirent, et il ne peut s'attrister d'avoir frappé, puisqu'il en est résulté un si grand bien. Oui, la prédication de l'Évangile est une gloire et un honneur plus grand que celui de prêcher la loi. C'est Dieu qui a lui dans le cœur des apôtres, et ce trésor est porté dans les vases les plus fragiles, pour que la gloire reste à Dieu seul.

C'est avec une touchante miséricorde que l'Apôtre frappe les adversaires, afin de préserver les fidèles. Il a rabaissé avec une fine allusion leur outrecuidance, qui s'élevait au-dessus des ministres de Jésus-Christ ; il revient sur le vrai caractère des Apôtres, en les montrant dans les tribulations, dans les persécutions, et dans une vie pleine de souffrances, voisine de la mort, afin que la vie de Jésus soit manifeste dans leur chair mortelle ; et ils supportent tout, parce que avec cela se prépare une auréole immense de gloire pour le moment ou il nous faudra tous comparaître au tribunal de Jésus-Christ. Il exhorte les ministres fidèles à suivre cette voie, à profiter des grâces de Dieu, à ne pas fuir les privations, les blessures, les peines, les travaux, les veilles, les jeunes, la mortification, l'étude. Se souciant peu de l'estime ou du mépris, de passer pour séducteur en apportant la vérité, pour des gens tristes avec les joies de Dieu, pour des misérables en donnant les vraies richesses. « O Corinthiens, mon cœur est tout ouvert pour vous, vous n'y êtes pas à l'étroit, c'est votre cœur qui est étroit ; dilatez-le, et séparez-nous de ceux qui veulent traîner le joug des infidèles. Après tout je suis content de vous, et tout fier de la joie que vous avez donnée à Tite. »

Puis saint Paul s'arrête ; il les exhorte à la charité envers les fidèles de Jérusalem et les presse par toutes sortes de motifs ; il paraît douter de leur générosité, et il nous fournit les plus puissants aiguillons de la charité.

Puis il revient à ceux qui se posaient en rebelles, accusant la dureté de ses lettres, les comparant à son humilité quand il était à Corinthe ; et mettant en doute l'autorité de son apostolat et ses droits à en exercer la juridiction, se posant devant lui

en rivaux, peut-être en supérieurs. « Qu'ils prennent garde, leur dit-il, que j'agisse plus vigoureusement à mon arrivée que dans mes lettres.

« Laissez-moi un peu me glorifier, vous qui supportez tant de choses. Je crains que vous ne soyez réduits, comme le fut Ève ; j'ai fait pour vous tout ce qu'ont fait les grands Apôtres ; à moins que je n'aie commis une faute, en ne vous demandant pas même ma subsistance ; mais pour cette gloire-là, nul ne me l'enlèvera dans les églises d'Achaïe. Serait-ce parce que je ne vous aime pas? Dieu le sait. Non, je veux enlever à mes rivaux un trait de ressemblance. Ce que je vais faire n'est pas conforme aux tendances ordinaires de l'esprit de Dieu, regardez-moi comme un fou, mais enfin, puisqu'il y a des gens qui se glorifient, il faut que je le fasse aussi ; eh bien ils sont Hébreux? moi aussi ; ils sont Israélites? moi aussi ; enfants d'Abraham? moi aussi ; ministres de Jésus-Christ, je le dis follement, mais je le suis plus qu'eux ; j'ai plus travaillé, etc., » et avec une véhémence, une rapidité, une énergie de feu, l'Apôtre énumère ses souffrances, ses fatigues, ses labeurs, ses visions, etc. Jamais homme n'a souffert ni parlé ainsi. « Mais, ajoute-t-il, pour que tout cela ne put m'enorgueillir, Dieu m'a donné un ange de Satan qui me donne des soufflets, et malgré mes prières il n'a pas voulu m'en délivrer, car la vertu se fortifie dans l'infirmité. J'ai fait le fou, vous m'y avez forcé, c'est vous qui auriez dû me défendre. Pour moi, je dépenserai tout, je me dépenserai moi-même pour vos âmes, bien que plus je vous aime moins vous m'aimez ; je vous le répète si je viens une troisième fois et qu'on n'ait pas fait pénitence, je ferai sentir le pouvoir que Jésus-Christ m'a donné. »

On sent constamment dans cette lettre combien l'âme de saint Paul était agitée ; tous les sentiments se pressent et se heurtent. C'est de toutes les lettres de saint Paul celle qui fait le mieux connaître son caractère, l'ardeur de son âme, la vivacité, la tendresse et la force de son zèle et de son amour pour ceux qu'il a engendrés à la vie chrétienne. Où trouver en histoire un caractère qui puisse être comparé à celui-là?

Saint Paul vint à Corinthe selon ses desseins, et là il apprit que des troubles avaient éclaté à Rome, en l'absence de saint Pierre. Les chrétiens, juifs d'origine, se disaient supérieurs aux gentils, à cause des promesses faites à leurs pères; de leur côté, les gentils, fiers de leur civilisation et de leur philosophie, méprisaient les judéo-chrétiens. Saint Paul, comme un aide zélé de saint Pierre, écrivit aux Romains (58) pour apaiser ces dissensions malheureuses. Il écrit en qualité d'Apôtre de Celui qui est venu remplir toutes les promesses; il se doit à tous, il a voulu plusieurs fois venir à Rome, car il ne rougit point de l'Évangile. Cet Évangile révèle la colère de Dieu sur les philosophes qui ont vu la lumière et qui l'ont retenue dans l'injustice et se sont livrés à tous les désordres; elle condamne aussi le Juif qui veut instruire les autres et qui les flétrit; il a l'avantage d'avoir reçu la loi, mais cette loi le condamne, car il fait ce qu'elle défend et ce qu'il blâme dans les autres. Tous sont pécheurs et ont besoin de la grâce de Dieu. Et de là le grand Docteur expose sa sublime théologie de la justification par la grâce de Jésus-Christ, et par la mortification et le travail de l'homme : deux courants sollicitent l'humanité, le péché d'Adam a fait passer dans sa descendance un courant de mort, le courant de la chair qui combat contre l'esprit et produit dans l'homme une lutte cruelle et la loi qui fait connaître le péché, sans donner la grâce, ne fait que nous rendre coupables.

Mais par le baptême et la grâce, le chrétien est enseveli dans la mort de Jésus-Christ quant à sa chair, et il est ressuscité avec Lui quant à l'esprit. Le chrétien doit user de cette grâce pour mortifier la chair qui donne la mort et se livrer à l'Esprit de Jésus-Christ qui habite en nous, afin de prendre la vie de Jésus et de devenir en tout semblables à Lui, car ceux-là seuls seront sauvés qui arriveront à cette ressemblance. Mais aussi ceux-là n'auront plus rien à craindre. Oh! qui me séparera de la charité de Jésus-Christ? Les plus hautes conceptions, les flots de doctrine se pressent à chaque mot dans cette magnifique exposition; et chaque phrase est un monde, une

idée mère, un fondement pour tout un édifice doctrinal.

Au souvenir de ces magnificences de la grâce de Jésus-Christ, une pensée amère vient serrer le cœur apostolique de saint Paul. Mes frères, les fils d'Israël, les enfants de l'adoption, de la loi, du testament, des promesses, les fils des patriarches, les frères du Christ béni à jamais sont rejetés! Ma douleur est immense, j'en atteste Dieu, je consentirais à être anathème pour eux! Voilà bien la grande âme de Paul avec toute l'énergie de son dévouement.

Certes cette infidélité n'anéantit pas les promesses, ajoute-t-il; mais les enfants d'Abraham le sont par la foi. Les Juifs ont le zèle de leur loi, mais ce zèle manque de science; il y a des Juifs qui se donnent à Jésus-Christ, et je suis de ceux-là; le peuple des Gentils, comme un olivier sauvage, est greffé sur ces Juifs qui sont l'olivier franc; quand la masse se convertira, ce sera le signal de la plénitude des Gentils.

L'Apôtre termine par de pressantes recommandations à la charité et à l'union fraternelle; et il y ajoute le précepte de l'obéissance aux pouvoirs établis, auxquels peut-être les Juifs avaient de la peine à se soumettre. Enfin il leur promet d'aller les voir, après son voyage à Jérusalem, pour passer ensuite en Espagne.

Le voyage de saint Paul à Jérusalem offre à l'historien les récits les plus émouvants, et d'un intérêt que rien ne surpasse dans aucune histoire; cette énergie de l'Apôtre, qui va sciemment au devant des chaînes et des tribulations, ses adieux aux fidèles qui se pressent sur son passage; l'orage terrible qui éclate à Jérusalem, les quarante sicaires, les comparutions et les discours devant les proconsuls et la cour d'Agrippa, le naufrage, l'arrivée à Rome peuvent défier dans leur splendide simplicité les histoires les plus dramatiques. Puis les Actes s'arrêtent, et le reste de cette grande vie rentre dans l'ombre qui couvre celle des autres Apôtres; certains passages de ses lettres et la tradition permettent de conclure qu'il passa trois ans à Rome (59-62), où il fit de merveilleuses conversions jusque dans le palais de l'empereur; il fit ensuite un voyage à

Jérusalem et en Asie, passa par la Macédoine et la Grèce, et fit le voyage d'Espagne en traversant les Gaules, telle était l'activité de ce héros évangélique ! Revenu à Rome il fut jeté avec saint Pierre dans la prison Mamertine et mourut sous le glaive le même jour que lui.

Mais à défaut de documents historiques cette période est magnifiquement éclairée par huit lettres sorties de son cœur, illuminée de plus près, ce semble des clartés éternelles. En histoire généralement on s'occupe trop de la vie du corps et de la vie extérieure, et on néglige malheureusement dans les hommes éminents la vie de l'âme, qui est la véritable source des lumières historiques. Ces lettres de saint Paul découvrent les plus vastes horizons de la vie de cette grande âme. On peut les diviser en deux catégories distinctes : celles qu'il adresse aux diverses chrétientés, et celles qu'il écrit aux évêques ses disciples.

Elles se distinguent des précédentes par des caractères très-marqués ; ce n'est plus cette impétuosité du zèle qui s'agite, s'inquiète, s'afflige profondément, et lutte avec une vigueur impétueuse contre les adversaires de la doctrine et les lâchetés de la défection. L'âme semble s'être élevée à des régions plus sereines, elle est plus maîtresse de soi-même en Dieu. Elle reprend encore, elle lutte, mais avec cette mesure et cette élévation du cœur qui s'est abandonné à Dieu, et a été consommé dans son amour avec la volonté éternelle.

La lettre à Philémon, et les faits si suaves qu'elle retrace sont l'étincelle sacrée, qui a porté la flamme de la charité évangélique, dans les rapports des maîtres et des esclaves, et renverse graduellement, et par la seule pente du respect et de l'amour, cette institution universelle de l'esclavage dans l'antiquité. La libre-pensée aurait besoin d'avoir lu cette lettre au moins une fois ; elle a bien autant de valeur que les lettres de Cicéron.

Saint Paul écrivit aux Philippiens pour leur témoigner son affection et leur dire combien il avait senti profondément tout l'amour qu'ils lui avaient témoigné dans sa prison ; il est heu-

reux à cause d'eux, dit-il, car pour lui il sait être dans l'abondance, comme il sait souffrir la pauvreté.

Puis il les prémunit contre les docteurs judaïsants et les disciples de Simon le Mage qui cherchent à ramener aux pratiques de la loi mosaïque et entraînent les faibles à la dépravation des mœurs. Il les exhorte à l'union des cœurs en imitant l'humilité de Jésus-Christ, dont il fait la plus ineffable peinture. Cette lettre est tendre et calme, tout en laissant percer la double flamme de l'amour le plus ardent pour le divin Maître et pour les enfants fidèles que l'Apôtre avait engendrés.

Les deux lettres aux Colossiens et aux Éphésiens ont encore pour but de défendre les Églises d'Asie, qui devaient se les passer l'une à l'autre, des sectaires judaïsants. Il leur rappelle avec les expressions les plus élevées la grandeur de Jésus-Christ, de son œuvre, de la vocation qu'il leur a faite. « J'ai été établi par révélation l'Apôtre des Gentils, leur dit-il ; car Jésus-Christ a renversé le mur de séparation entre eux et les Juifs ; ils sont devenus des frères, établis sur le fondement apostolique. — Il les exhorte à garder l'union, formée dans l'unité du baptême ; de la foi et de leur Dieu ; à se revêtir de l'homme nouveau, à ressusciter avec Jésus-Christ, et à ne goûter que les choses du ciel ; à se dépouiller du vieil homme avec ses désirs et à s'appliquer chacun aux devoirs de sa situation.

Les Hébreux, surtout ceux de Jérusalem, avaient été ébranlés par la vue du temple et de ses cérémonies ; ils étaient en froideur, presque en hostilité avec saint Paul, qui prêchait l'abrogation de la loi ; et malgré son ardente charité qui intéressait tout l'univers chrétien aux besoins des Saints de Jérusalem, ils avaient de la peine à supporter son souvenir. Ils étaient aussi fatigués des persécutions auxquelles ils étaient en butte. Saint Paul ne se laisse point arrêter par leurs préventions, et écartant tout ce qui rappellerait directement la mémoire de sa personne ; il leur parle au nom des Livres Saints, et de la foi qu'ils ont déjà reçue ; il établit avec une science profonde de l'Écriture, résultat de ses longues et sérieuses

études ; avec une pénétration surhumaine des Évangiles, fruit de ses révélations ; avec une splendeur d'exposition inouïe, avec une force de logique irrésistible, la supériorité divine de Jésus-Christ sur les anges, sur Abraham, sur Moïse, sur Aaron et son sacerdoce ; il constate l'abrogation de la loi ; Jésus-Christ, dit-il, est le vrai pontife, entré avec son sang dans les tabernacles célestes, pour nous ouvrir la voie au sabbat éternel. Et c'est ainsi qu'il traite à fond sa thèse contre les judaïsants, ébauchée dans les lettres précédentes. Il en conclut qu'il faut rester ferme dans la foi, car elle a soutenu tous les Saints qui ont souffert pour Dieu. En nous envoyant la tribulation, Dieu nous traite comme des enfants légitimes, qui ont part à une hostie sainte immolée hors de Jérusalem.

Et dire que les chrétiens les plus instruits n'ont qu'une très-faible idée de ces splendides développements de leur foi !

Enfin les trois lettres écrites à ses disciples Tite et Timothée font sentir aux fidèles comment saint Paul et l'Église entendent la conduite des ministres de Jésus-Christ. Elles retracent aussi la conduite de saint Paul, qui n'enseignait que ce qu'il pratiquait lui-même. Il recommande le choix des évêques, des prêtres, des diacres, des veuves, etc Il exige pour eux la prudence, la gravité, la bonne réputation, la douceur, la science, le respect, etc. Il veut qu'ils retracent à chacun son devoir, afin que le nom de chrétien ne soit pas blasphémé.

Dans la dernière à Timothée, il lui dit : « que tout le monde *l'a abandonné*, excepté Onésiphore ; il lui recommande des goûts sévères, qui le fassent respecter ; et la fuite des soucis de la terre, et il le conjure de se livrer, avec la science et la patience au labeur de la prédication à temps et à contre-temps.

Il lui recommande de venir le voir bientôt ; car, pour moi, dit-il, je vais finir, le jour approche. J'ai combattu le bon combat, j'ai gardé la foi ; je n'attends plus que la couronne que Dieu m'a préparée comme à tous ceux qui chérirent sa venue.

(*A suivre.*) T. DE SAINTE-MARIE.

## DE LA RENAISSANCE A LA RÉVOLUTION

### EN SUIVANT LES PHASES DU PÉDANTISME CLASSIQUE

---

Nous nous sommes plusieurs fois demandé, dans les pages de la *Revue*, quel était le fond de l'enseignement classique. Nous répondions : la routine, le lieu commun, le vide, le faux, le ridicule. Nous croyons avoir donné quelques raisons pour prouver la vérité de cette réponse. Un coup d'œil rapide sur trois siècles de l'histoire, depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution, servira à la confirmer et à montrer qu'il faudrait même, pour être complétement exact, ajouter des termes encore plus sévères.

Personne n'ignore l'histoire de cette vaste révolte religieuse, intellectuelle et sociale, qui éclata au XVI^e siècle sous le nom de *Réforme*. On connaît aussi l'esprit de la Réforme ; un seul mot le résume : *séparation de Dieu*. Séparation de Dieu dans l'ordre religieux, par le principe du libre examen substitué au principe de l'autorité divine de l'Église ; séparation de Dieu dans l'ordre intellectuel, par le principe de la sécularisation des sciences, et la destruction du règne de la théologie ; séparation de Dieu dans l'ordre civil, par le retour au principe du césarisme païen. De ces principes sont sorties toutes les erreurs et toutes les révolutions qui depuis lors ont bouleversé le monde.

Or, entre les auxiliaires qui servirent à la Réforme pour faire prévaloir ses principes et ses doctrines, la Renaissance païenne fut des plus efficaces. La Réforme se l'unit intimement ; elle reconnut en elle son esprit ; elle en fit sa sœur : et toutes deux travaillèrent avec un touchant accord à ruiner la foi du moyen-âge, et à faire disparaître de tout : idées, mœurs, lettres, institutions publiques, cet esprit profondément chrétien qui avait tout imprégné dans les siècles précédents. Il leur fallait du temps pour accomplir cette œuvre, mais à la fin elles devaient réussir.

C'est alors que naquit l'enseignement classique. Ce souffle d'hérésie et de paganisme qui traversait l'athmosphère européenne, entraînant par surcroît les exhalaisons du cloaque byzantin, que venait de remuer l'épée de Mahomet, excita partout comme une germination malsaine. On vit renaître sur le sol chrétien la poésie, l'éloquence, la peinture, la sculpture païennes avec toutes leurs traditions mythologiques, surtout avec leur sensualisme. Un immense engouement, ou pour mieux dire, une immense folie s'empara des esprits. Il reparut des soi-disant Virgiles et Horaces. Et les rhéteurs grecs, et les sophistes, et les philosophes de toutes écoles revécurent. Épicure même trouva des disciples. Cicéron eut presque des autels. La forme païenne domina en souveraine. Les Saintes Écritures furent considérées comme écrites en style barbare. Les saints Pères furent méprisés comme n'ayant pas l'idée de la belle latinité. On entendit un Érasme s'écrier qu'il mourrait en paix, parce que sur ses vieux jours, il avait eu le temps de se remettre en grâce avec son Cicéron Et ne vit-on pas je ne sais plus quel personnage ecclésiastique, demander l'exemption du bréviaire pour n'avoir pas le chagrin de lire le latin barbare des Ambroise, des Jérôme et des Augustin ?

Au reste, il faut avouer que les lettres et les arts n'étaient pas seuls à revenir au paganisme : les mœurs suivaient la même route, et ces rhéteurs renaissants si fidèles à observer les règles du paganisme, ne manquaient point aussi de s'en permettre les licences.

Le fol entraînement du XVI<sup></sup>e siècle se continua au XVIIe, mais alors il avait eu le temps de se régulariser. Ce n'était plus le dévergondage sans règles ; c'était un système et une méthode.

Par suite de ce système, presque plus rien de l'idée chrétienne ne subsista dans les arts. La littérature, comme l'architecture, comme la peinture, n'alla plus chercher ses inspirations et ses lois que dans les ouvrages et sur les modèles de Rome et d'Athènes. Ce fut une chose convenue que tout le moyen-âge était une époque de ténèbres et d'ignorance, et

qu'il n'y fallait pas même regarder. On le flétrit en bloc du nom de gothique. De là on rompit avec toutes les traditions chrétiennes les plus glorieuses. Les faits d'armes des héros francs, les gestes de la chevalerie, le cycle si vaste et si varié des légendes nationales, ne furent plus jugés dignes de fournir des aliments à la poésie. Pour en tenir lieu, on écrivit des romans sur Cyrus et sur Alexandre.

Tout ce qui existait à cette époque d'hommes instruits, et capables d'exercer une influence sur les lettres, travaillait de concert à faire triompher l'idée païenne. Les poètes dramatiques composaient des tragédies sur des sujets grecs ou romains. Boileau écrivait son *Art poétique,* où il proscrivait du domaine littéraire tout élément chrétien. Au lieu des Anges, les Faunes et les Tritons : Bacchus, Cupidon et Vénus, au lieu de la sainte Vierge et des Saints ; Jupiter, au lieu de Jésus-Christ. Un archevêque, celui que les traités de littérature appellent le *Cygne de Cambrai*, et que le grand Roi appelait un bel esprit chimérique, imitait l'élégance et la monotonie d'Homère, dans un français non moins élégant et non moins monotone. Cette prose fleurie formait le *Télémaque*, dans lequel, si la mythologie venait à se perdre, on pourrait la retrouver tout entière ; et dans lequel aussi si l'on perdait les écrits de Fourier, de Saint-Simon, de Cabet et des autres semblables, on pourrait retrouver tout le système du socialisme tracé d'après Platon, et réalisé dans la république de Salente.

A côté de ces grands écrivains étaient les pédants. Les universités, les colléges étaient pleins de ces savants en perruque et en rabat, qui faisaient consister leur plus haute gloire à parfaire une période carrée. Ils étaient profonds dans la science des membres et des incises, des figures de pensées et des figures de mots. Et ils composaient, d'après Cicéron, des harangues dédiées à Monseigneur le Dauphin, ou aux princes du sang. C'était tantôt la vertu de Caton, tantôt celle de Brutus qui en faisait l'objet.

D'autres cultivaient la poésie : ils paraphrasaient et imitaient Horace : ils faisaient des odes sur Oreste et Pylade, sur

Fulvie et les défaillances de Phébé, autrement dites éclipses de lune. Quelquefois ils composaient des hymnes ou traitaient des sujets sacrés; mais malheur alors au saint, malheur au mystère sur lequel tombait leur muse implacable. Bientôt comprimé dans la mesure du rythme horatien, affublé de haillons mythologiques, il perdait toute forme chrétienne. Les saints devenaient des *divi heroes;* la sainte Vierge, une *Diva potens;* la sainte Eucharistie, *exigua Cereris imago;* et l'Amour divin, *un jeune dieu qui, le carquois au côté, s'en allait, plein d'ardeur, lancer ses flèches sur les âmes des mortels.*

Cette manie de faire entrer malgré tout, dans un moule païen des idées qui n'étaient nullement faites pour y entrer, produisait, dans la littérature latine de cette époque, une boursouflure extravagante. Tous ces écrivains chrétiens-païens du XVII^e^ siècle ont un style emphatique, savant, si l'on veut, mais extraordinairement contourné. Et où donc auraient-ils pu prendre une noble simplicité?

Pour le français, il faut convenir que le XVII^e^ siècle le parla et l'écrivit magnifiquement. Mais avec sa belle langue, et avec le grand nombre de ses grands écrivains, il nous fit une littérature qui n'est ni française, ni chrétienne. A peu près tout ce que nous réputons chef-d'œuvre est païen pour le fond. Il n'y a que fort peu d'exceptions, et ces exceptions ne furent pas toujours reçues favorablement. On sait quel accueil fut fait à Athalie.

L'esprit littéraire du XVII^e^ siècle s'alliait, d'ailleurs parfaitement avec l'esprit janséniste. Cette littérature solennelle, pour ne pas dire guindée, sévère sur les principes de la forme, proscrivant tout ce que l'idée chrétienne peut fournir de gracieux, de mystérieux, de profondément poétique, était en harmonie avec les sentiments d'une secte qui rejetait tout le côté charmant et doux de la religion catholique : ses légendes, son symbolisme, un grand nombre de ses miracles, son surnaturalisme intérieur et extérieur. Le jansénisme du XVII^e^ siècle, avec ses allures raides et froides, préludait à l'incrédulité railleuse du XVIII^e^. La littérature du XVII^e^ siècle, avec sa forme

païenne et pompeuse conduisait à la littérature élégante et impie du XVIII$^{e}$.

En effet, ce fond d'esprit de foi qui avait continué de subsister malgré tout, et qui avait soutenu encore le XVII$^{e}$ siècle, disparaissait insensiblement sous les efforts inconscients des écrivains et des pédants; et à mesure qu'il disparaissait, les idées païennes s'intronisaient de plus en plus. Le naturalisme gagnait avec le paganisme, et l'incrédulité avec le naturalisme. Le mode d'instruction était toujours le même, avec cette différence que la sève chrétienne tarissait sans cesse dans l'enseignement, tandis que le poison païen s'y insinuait davantage. Dans les colléges, le paganisme avait de plus en plus les honneurs. On lui empruntait la matière de tous les devoirs classiques. Il embellisait de son concours toutes les solennités littéraires. On ne faisait pas un compliment, à quelque personnage que ce fût, sans y introduire ou les Muses ou les Grâces, ou Cyrus ou Cicéron. Brutus était un héros : Scévola un demi-dieu. Les écoliers s'exerçaient à faire des déclamations sur tous ces sujets. Les *Vies des grands hommes* de Plutarque remplaçaient les *Vies des saints*. Rollin écrivait ses fameuses *Histoires ancienne et romaine* où les héros de l'antiquité font si parfaite figure qu'on rougit après eux de parler des héros chrétiens, et qu'on ne trouve plus, dans l'histoire de l'Eglise, que des sujets de honte

En même temps, à côté de ces pédants sérieux et toujours solennels, on en trouvait aussi de plaisants et de galants. A la cour, à la ville, en province, c'était partout le même pédantisme plein d'affectation, vide de naturel. Les élégants courtisans rimaient des envois à leurs Phébés et à leurs Philis, et confiaient leurs vers à l'aile des zéphyrs. Les abbés de cour composaient des pastorales sentimentales et des madrigaux en l'honneur des dames. La poésie pastorale avait un charme particulier pour cette génération blasée, qui dormait sur les volcans, et portait dans son sein tant de monstres. Mais ces monstres eux-mêmes étaient alors à l'état de beaux esprits, et plusieurs se plaisaient à rimer des idylles.

Enfin, on ne trouvait plus dans toute la littérature, de vérité ni de grandeur : nul sentiment sincère, nulle passion du beau : Tout y était :

... Sec, compassé,
Pincé, passé, cassé, glacé,
Brillant, mais d'un éclat fragile.

L'esprit chrétien n'y existait plus : et le protestantisme païen, ayant éteint le dernier souffle de foi, cette littérature ne produisait que des œuvres de mort. Il ne restait maintenant qu'à descendre des idées païennes aux faits païens, de la théorie à la pratique. Et c'est ce qui n'allait pas tarder. Les beaux esprits et les rhéteurs de la veille allaient bientôt devenir les révolutionnaires du lendemain. Après avoir déclamé sur les vertus de Brutus, ils allaient les imiter ; après avoir chanté les douceurs de la liberté antique et la félicité des anciennes républiques, ils allaient s'efforcer de faire régner par la main du bourreau cette liberté et cette félicité.

La révolution française, née de la tradition païenne, fit, comme elle le proclamait elle-même, son type du paganisme. Son idéal fut de le faire revivre : elle prit des noms païens ; elle fit des lois païennes ; elle établit des constitutions copiées sur le modèle des républiques classiques. Il y eut alors des fêtes nationales imitées de la Grèce : fête des époux, fête de la vieillesse, fête de l'agriculture, fête de la raison... Les magistrats y prononçaient des harangues sur la morale républicaine. Les patriotes vertueux et les vénérables matrones y menaient ensemble des danses pudiques en l'honneur de la nature : des chœurs de jeunes vierges couronnées de fleurs et de jeunes garçons couronnés de lauriers se mêlaient à ces danses, et chantaient des hymnes patriotiques composées par les poètes nationaux : Alors on portait triomphalement au Panthéon avec une pompe reproduite des triomphes romains les restes de Rousseau, de Marat, de Le Pelletier, ces hommes dont le génie ou le dévouement *honoraient l'espèce humaine.*

Et pour que rien ne manquât à ces fêtes, il y avait aussi des sacrifices. On immolait des hécatombes ; et c'étaient, per-

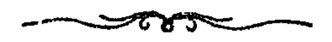
fection du genre, des hécatombes humaines; c'étaient des ennemis de la République que l'on dévouait pour le bonheur de la patrie, pour le salut de la nation.

Ce règne sanguinaire du paganisme sous la Convention fut suivi d'un règne d'un autre caractère, plus hideux encore, sous le Directoire. Là on se jeta à corps perdu dans le paganisme : tout fut païen : ameublements, ornements, costumes; les femmes s'habillaient comme les déesses des grecs. Plus que tout autre chose encore, ce qui fut païen, ce furent les mœurs. Elles le furent abominablement : on en peut lire le détail dans les histoires. Sous la Convention, on marchait dans le sang : sous le Directoire, on se vautra dans la boue. Cette société révolutionnaire, tirant des idées païennes dont elle s'était nourrie, toutes les conséquences pratiques, rivalisait avec la société romaine des époques de Sylla, d'Antoine, de Néron. Digne fruit de l'éducation classique, terme fatal où devait aboutir la Renaissance, jointe à la Réforme. Pour avoir voulu substituer le paganisme au christianisme dans la langue, on l'y avait aussi substitué dans les idées, puis dans les mœurs : et la société paganisée était tombée là où nous venons de la voir, là où elle avait mérité de tomber.

Heureux au moins si elle eut su profiter de la terrible leçon ! Elle l'a fait, mais incomplétement.

On prétendra peut-être que nous avons été trop loin dans nos déductions. Nous disions que pour caractériser l'enseignement classique, l'histoire exigerait sans doute des termes plus forts que ceux de faux et de ridicule. S'il est vrai que cet enseignement ait eu sa large part dans la grande œuvre de corruption qui s'est opérée durant les trois derniers siècles, et qui a été couronnée par la révolution, il faut convenir qu'il ne suffit pas de l'appeler ridicule. Et si, à cause de ses sanglantes conséquences, on ne veut pas que nous l'appelions de ce dernier nom, on nous permettra du moins de maintenir qu'il est faux, et d'ajouter qu'il est dangereux.

L. PETIT.



# VARIA.

## LES DÉSESPOIRS DE L'UNIVERSITÉ.

M. Wallon est une poule bien remarquable dans les affolements auxquels elle se laisse entraîner en faveur de ses poussins. Certes la comparaison ne peut le blesser, car l'Église elle-même, à la suite de son Maître divin, compare ses sollicitudes à celles de la poule pour les petits qui ont besoin du secours de ses ailes.

Néanmoins il y a en ce monde des oiseaux bien drôles dans leurs évolutions maternelles; d'autant que la robe universitaire, pour ressembler à celle du prêtre et du moine, ne semble point cependant taillée à l'usage des sentiments maternels.

I. — Nous avons déjà vu M. Wallon, contre toute logique et à côté de toute convenance, élever, au lendemain du vote de la loi de liberté, autel contre autel, et opposer aux Universités de l'Église les Facultés les plus hostiles à son enseignement, celles de médecine, dans les villes mêmes choisies à dessein par les catholiques, loin des facultés de l'Université.

M. Wallon, selon le rôle que les événements lui font, avait cependant à faire croire que l'Université de France est instituée pour les catholiques comme pour les autres, il avait, selon son rôle, à multiplier les aumôniers de lycées, à améliorer les Facultés de théologie, à peupler les petits lycées de cornettes de sœurs; il devait, pour soutenir le rôle, profiter de toutes les bonnes volontés catholiques qui vivent de l'Université, et faire prospectus. En un mot M. Wallon avait à proclamer qu'il est le père de tout l'Enseignement de France et chérir aussitôt les Universités catholiques, protestantes, juives ou nihilistes qui peuvent surgir, grâce à l'initiative privée.

La loi n'est pas une loi de tolérance, c'est une loi de développement de l'instruction, M. le Ministre commence par la considérer comme un empoisonnement social, voté par la Chambre.

Nous le rappelons au respect de la loi.

II. — M. le Ministre, non content d'avoir profité de l'impôt volontaire des catholiques et de la multiplication subite des maîtres, non pour diminuer, mais pour accroître subitement le budget de l'instruction publique, sollicite encore de nouvelles dépenses des conseils généraux et des communes.

Et ici le procédé est doublement opposé à la justice.

M. le Ministre, en effet, après toutes les protestations des catholiques, contre l'accaparement fait au profit de l'Université, des enfants qui ont mérité des bourses, non-seulement ne renonce pas à arracher de pauvres enfants à leurs mères désolées, pour faire vivre de pauvres lycées, mais il agrandit encore le cachot.

Voici l'étonnante circulaire que nous livrons aux appréciations des catholiques non libéraux et qui conservent le souci de la liberté.

« Monsieur le Préfet,

« Parmi les réformes que réclame notre enseignement supérieur, et dont l'Assemblée nationale a reconnu l'urgence dans la loi du 12 juillet 1872, mon attention a été particulièrement appelée sur la nécessité d'assurer aux Facultés des sciences et des lettres le personnel d'élèves réguliers qui leur a manqué jusqu'ici. Il m'a paru que le mode le plus efficace d'atteindre ce résultat consisterait à créer un certain nombre de bourses données par voie de concours à des candidats à la licence. Une pareille institution aurait le double avantage de développer l'action scientifique de nos Facultés et de rendre plus facile le recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire.

« Les départements et les villes qui subventionnent des lycées et des colléges auraient donc un intérêt immédiat à faciliter à un certain nombre de jeunes gens se destinant à l'enseignement les moyens de compléter auprès de nos Facultés leur éducation scientifique ou littéraire; ils s'associeraient par là même aux efforts qui sont tentés de toutes parts pour développer la haute culture intellectuelle.

« Les *intérêts* élevés *qui sont ici engagés* ne sont point *indifférents*, j'en suis assuré, Monsieur le Préfet, au conseil général et aux municipalités du département que vous administrez. Je vous serai donc obligé d'appeler l'attention de ces assemblées sur les avantages de la mesure dont je poursuis l'adoption.

« Je vous prie de m'accuser réception de la présente dépêche et de me faire connaître *le plus tôt qu'il vous sera possible les intentions* du conseil général et des municipalités auxquelles vous aurez cru devoir faire des ouvertures.

« Recevez, etc.

« *Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,*

« H. WALLON. »

S'il est vrai que cette lettre de quête aux préfets en faveur de l'Université soit une raillerie des mandements de nos Évêques, qu'on nous permette de la trouver de mauvais goût.

III. — Nous avons vu qu'à la suite des professions de foi de M. Accarias, qui promet à ses élèves de ne pas prolonger pour eux l'enfance, mais de ne leur demander ni *Credo*, ni règle de conduite, un étudiant avait écrit au doyen de la Faculté :

« Il m'est impossible, sans blesser mes convictions personnelles, de fréquenter votre école, c'est pourquoi j'ai pris aujourd'hui même une inscription à l'Université catholique. »

Cet étudiant et tous ceux qui l'imiteront sont d'autant plus fondés à opérer ce changement, que la liberté donnée aux catholiques de s'instruire dans leurs propres écoles a été restreinte de telle sorte que ces écoles catholiques sont obligées de se mouler tout à fait sur celles de l'État afin que les grades soient bien parallèles ; dès lors les étudiants engagés dans l'Université avec monopole, pouvaient croire qu'ils avaient acquis la liberté de poursuivre ailleurs, une fois le monopole éteint.

Ce droit des étudiants est sanctionné par la déclaration publique d'un professeur d'Aix, qui, en somme, renvoie les élèves qui seront blessés par ses idées religieuses aux Universités catholiques. Ce langage n'a pas été réprimé, et il subsiste même dans les explications données ultérieurement par le professeur.

Aussi ne croyons-nous pas qu'on puisse s'opposer en ce moment à la sortie d'un étudiant des Facultés de l'État, si cet étudiant veut s'exposer à retrouver dans peu de mois comme examinateur le professeur qu'il a profondément irrité. Notre liberté en effet ne va pas au delà.

Mais ce qui ne paraît point possible pour le droit, M. le Ministre le réserve expressément pour la médecine, dans l'article 2 de l'arrêté suivant :

Le ministre, etc.

Vu l'article 15 de la loi du 12 juillet 1875;

Le conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

Arrête :

Art. 1er. — Tout élève d'un établissement d'enseignement supérieur public ou libre, qui veut passer d'une Faculté dans une autre, en conservant le bénéfice des inscriptions qu'il a prises et des examens qu'il a passés, doit présenter :

1° Un certificat de scolarité délivré par le doyen de la Faculté ou le directeur de l'école supérieure de pharmacie, ou de l'école de médecine et de pharmacie d'où il sort, ledit certificat visé par le recteur;

2° Son acte de naissance.

En cas de refus du doyen ou du chef d'une école publique de délivrer le certificat de scolarité, l'élève a le droit de se pourvoir devant le conseil académique.

Art. 2. — A moins de motifs graves, dont le ministre sera seul juge, les étudiants en médecine sont tenus de subir devant la même Faculté l'ensemble de leurs examens probatoires et d'y soutenir leur thèse.

Fait à Paris, le 24 novembre 1875.

H. Wallon.

Cette disposition complète les mesures prises déjà contre les fondations de Facultés de médecine catholiques; à Lille et ailleurs, non-seulement on ouvre d'urgence, avec l'argent des contribuables catholiques, des Facultés de médecine pour recueillir les jeunes gens de ces villes qui seraient tentés dans un an d'entrer aux Facultés libres, mais on tire le verrou pour qu'ils n'en puissent plus sortir.

« Il est vrai que les étudiants de l'État ne pourront non plus, si l'arrêté subsiste, passer comme autrefois d'une Faculté de l'État dans une autre. Un élève ne peut donc plus fuir ni M. Lefort, l'ignorant, ni M. Rouget, le singe; M. Rouget serait même remplacé par un de ses confrères simioïdes ou anthropoïdes, orang-outang du Jardin des Plantes, qu'il faudrait, si l'arrêté subsiste, subir ses embrassements jusqu'à la thèse.

Il y a peu de temps cependant que le ministère de l'instruction publique a décidé, ce qui se continue, que nul ne pourrait subir l'agrégation en dehors du centre matérialiste de Paris, quelle que soit d'ailleurs la Faculté spiritualiste qui le possède. Nous eussions certes compris que les excès de l'école de Paris lui eussent valu l'exclusion quand il s'agit d'un grade qui ouvre la carrière de l'enseignement; mais nous ne comprenons pas que le matérialisme ait un monopole choisi au sein du monopole général.

L'Université, créée contre l'Église, ne cesse depuis sa naissance de remplir un seul programme : DELENDA ROMA. Nous retrouvons, dans l'exécution de tous nos traités avec elle, la foi punique, et c'est parce que nous ne pouvons croire à la paix que nous répétons toujours : DELENDA CARTHAGO.

---

## L'AURORE ET LES TÉNÈBRES.

Chaque matin, depuis le quatrième jour de la création, les ténèbres de la nuit s'émeuvent à l'apparition de l'aurore; mais les ténèbres constatent bien vite la faiblesse de ces rayons naissants, et admirant les profondeurs du noir abîme, elles s'écrient : Nous avons l'immense majorité; l'avenir est à nous!

Cette clameur n'a jamais arrêté la course du soleil.

Les journaux radicaux s'ébaudissent : Il y a peu d'étudiants aux Universités catholiques, notre Université révolutionnaire a l'immense majorité, l'avenir est à nous!

Braves gens! ils croient que l'on construit les monuments durables, omme les baraques, en un jour, et qu'on remplit une Université, catholique comme un club! On pourrait les renvoyer aux cathédrales souterraines des grands Papes qui ont régné aux catacombes, c'est aussi petit que la salle de rédaction de la *République* et du *Rappel*, en sorte que les *figaristes* de ce temps-là pouvaient tranquilliser les prêtres de Jupiter : tout n'est pas perdu. — Cependant tout était perdu pour Jupiter comme pour Junon, divinité jalouse qui a vécu beaucoup plus que ne vivra l'Université.

Mais sans descendre jusqu'aux catacombes, allons seulement à Louvain, il y a quarante ans.

L'année de l'ouverture, en 1834, il y avait pour toutes les facultés 86 étudiants; en 1850 ils étaient 615; dix ans plus tard, en 1860, ils étaient 843; encore dix ans, en 1870, ils furent 909, et enfin l'année dernière 1,100. Ces Messieurs voient que c'est régulier.

Les trois autres universités non catholiques de Belgique n'ont pas, à elles trois, un nombre total d'élèves égal à celui de la seule Université de Louvain.

Tel est le passé, tel est l'avenir.

Mais, dira-t-on, que font aujourd'hui les professeurs catholiques de l'Université dite de France?

Les uns renoncent à une carrière assurée et vont peupler les Universités catholiques à peine formées. Ces jours derniers, ils prononçaient la profession de Pie VI et chantaient le *Quam dilecta tabernacula tua Domine.... quia melior est dies una in atriis tuis super millia* (Ps. 83).

Les autres, pour un temps, demeurent à leur poste, et ne pouvant encore faire un bien direct, s'efforcent, en attendant, de pallier un mal.

A vrai dire leur fidélité précieuse à ce corps sans âme catholique, le corps enseignant de l'Université, fait souvent plus de tort aux saintes entreprises de l'Église que les gambades des Rouget, les colères rouges des Accarias, ou les sottises en cravate blanche des Blondel. Ils sont d'ailleurs d'autant plus précieux à l'Université, qu'elle peut reconnaître que nuls ne dépassent leur fidélité professionnelle; on citait dans le *Citoyen* à propos des incartades et des précautions de M. Gauthier, l'attitude d'un des meilleurs professeurs de la Faculté d'Aix qui après avoir essayé de « relever quelques-unes des accusations portées contre les Facultés de l'État, a voulu témoigner l'espoir que la loi nouvelle aurait pour effet d'établir une émulation féconde, et il a engagé ses élèves à soutenir par leur travail la bonne réputation de la Faculté d'Aix. « Pour mon compte, a-t-il ajouté : je suis plus que jamais à la disposition de mes élèves, et deux fois la semaine, j'aurai chez moi des conférences sur le *droit maritime.* »

On demande ce que font ces professeurs dans l'Université? Ils attestent que nous avons bien raison de fonder des universités où tous les professeurs seront de cette espèce et dans lesquelles le programme donnera liberté à leur zèle.

Ce que font les catholiques dans l'Université, puisque Dieu n'a droit à aucune place dans leurs leçons ? Plusieurs donnent à côté de leurs leçons officielles les leçons fécondes d'une vie de bonnes œuvres et considérant les paroles imprudentes de voisins dont ils partagent malgré eux les responsabilités, ils se consolent avec le vieil adage : *Verba volant*; *exempla trahunt.*

Parmi ces hommes d'œuvres, nous nous honorons de compter plus d'un ami, mais ils savent que nous assiégeons par devoir la ville d'où ils ne veulent point encore sortir, et que c'est bien à regret que nos projectiles semblent, parfois, lancés sur eux comme sur l'ennemi.

Un jour un ange les conduira dehors et ils ne regarderont pas en arrière.

*P. S.* Ceci était écrit quand les journaux nous ont appris qu'un professeur de l'École des beaux-arts, M. Lehmann, a été à peu près mis à la porte par ses élèves, qui ont crié : Nous ne voulons pas de vous, allez-vous en, et sont sortis

M. Lehmann s'était permis de faire badigeonner les crayonnages des murs que l'*Opinion nationale*, qui n'est pas chaste, appelle des « œuvres scandaleuses. »

## LES UNIVERSITAIRES PUR-SANG.

Nous avons déjà inscrit les fureurs d'Accarias, l'Oreste de la Faculté de droit de Paris ; mais pour dire aujourd'hui ses succès, nous avons besoin de rappeler ses invectives :

« Un certain comité, s'est-il écrié à l'ouverture de son cours de « droit, qui a fait brûler *les Provinciales*, vient de remporter un triom- « phe sur l'Université contre laquelle il lutte depuis cinquante ans.

« Toutefois, ne nous en inquiétons pas, car nous n'avons rien à « redouter de la concurrence, et cela pour trois raisons, dont la pre- « mière est que nous sommes une école de liberté. Vous êtes libres « chez nous, *libres de toute suveillance, car nous ne voulons pas savoir « ce que vous faites en dehors de l'école*; de plus, nos portes sont ou- « vertes à tous, *et ne vous imposons nous aucun Credo, aucune règle de « conduite*, comme on veut le faire ailleurs au moyen d'une tutelle qui « prolonge l'enfance. Enfin, nous ne représentons aucune opinion « exclusive, et nous ne sommes ici les tenants d'aucun esprit de « parti, etc. »

Passons aux succès. Il en a eu, si nous ne nous trompons, sous le régime de la Commune. Il en a eu dans le journal de M. Gambetta. M. Sarcey le canonise. Les bas fonds du quartier latin trinquent au furieux Accarias, et l'un de ses élèves écrit à son doyen :

Paris, samedi 13 novembre.

« Monsieur le doyen,

« J'avais pris, le 30 octobre dernier, une première inscription de doctorat à la Faculté de l'État, afin d'y retrouver les maîtres dont les leçons m'avaient conduit à la licence.

« Mais M. le professeur Accarias ayant trouvé bon de dire ce matin, en ouvrant son cours, qu'il regardait la présence des étudiants à l'école de l'Etat comme une protestation contre l'enseignement libre et catholique, il m'est impossible désormais, sans blesser mes convictions personnelles, de fréquenter cette école. C'est pourquoi j'ai pris aujourd'hui même une inscription à l'Université catholique.

« J'ai cru devoir vous faire connaître les motifs qui m'ont déterminé à cette démarche.

« Agréez, Monsieur le doyen, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« DE BERNON, licencié en droit,

« 3, rue des Saints-Pères. »

Passons au citoyen Blondel.

Le citoyen Blondel est doyen, il préside la Faculté de droit de l'Etat qui siége à Douai. Il a voulu donner à ses vengeances la saveur d'un petit guet-apens dressé au clergé de la ville. En conséquence, MM. les Curés de Douai reçoivent un poulet de M. le recteur Fleury, ainsi conçu :

Douai, le 7 novembre.

« Monsieur,

« La séance de rentrée des Facultés de droit, des sciences et des lettres du ressort académique, aura lieu à Douai, le mardi 16 novembre courant, à deux heures un quart très-précises, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres.

« J'ai l'honneur de vous prier d'assister à cette solennité universitaire, et de vouloir bien faire part de cette invitation à MM...

« (Une place spéciale devant vous être réservée, je vous serai

obligé de me faire connaître si nous pouvons compter sur l'*honneur* de votre présence.) »

En ce temps de souscription pour l'Université catholique de Lille, MM. les Curés pensent qu'il serait de mauvais goût de ne pas répondre à cet acte de courtoisie universitaire, et ils acceptent l'honneur de l'estrade. Une fois qu'ils ont répondu de la sorte : je les tiens, pensa M. Blondel, je vais leur jeter sur le nez un seau d'avanies ; ils seront cloués en place par la solennité académique du lieu, et nous verrons la mine qu'ils feront. L'issue de l'aventure fait croire que les rieurs étaient prévenus.

Le discours d'ouverture commence par une pompeuse déclaration des immortels principes de 1789, l'apothéose achevée, l'orateur se livre à une série d'allusions contre les Universités catholiques, absolument comme si nous invitions spécialement M. Wallon et M. Blondel à nous faire l'honneur de venir écouter la lecture des articles de la *Revue de l'Enseignement chrétien*.

Les choses devenant tout à fait blessantes, au moment où les rieurs allaient éclater, plusieurs ecclésiastiques et MM. les Curés des trois paroisses se lèvent et descendent de l'estrade inhospitalière.

Voilà le succès de M. Blondel.

Il y a eu cependant un supplément, le *Pas-de-Calais* nous dit que MM. les étudiants, généralement avares d'applaudissements quand leur doyen prend la parole en pareille circonstance, auraient, cette année, accueilli le discours de M. Blondel par des salves significatives. Ajoutons qu'ils auraient, par contre, sifflé la sortie des vénérables ecclésiastiques.

La claque d'étudiants disposée par M. le doyen, dit le *Courrier douaisien*, « occupait les degrés les plus élevés du côté gauche et, du sommet de cette petite montagne, elle encourageait son artiste, et de la main, du pied, de la voix, de la canne, elle soulignait les passages les plus agressifs du discours. C'était une vraie scène de club et, d'un seul bond, cette partie des élèves s'élevait à la hauteur du maître. »

Ajoutons que les trois quarts des auditeurs témoignaient, par leur contenance visiblement gênée, de l'impression pénible qu'ils ressentaient. Pas une acclamation ne partait des rangs des invités.

M. le doyen Blondel a cru devoir remercier publiquement les tapageurs de leur sympathie.

Que M. le doyen Blondel fasse tout cela dans une armoire phylo-

technique quelconque, qu'il n'invita pas les gens honorables, et nous ne saurons pas ce qui s'y passe.

Voici venir M. Alfred Gauthier.

M. Gauthier, entrant en sa chaire pour exercer le métier très-honorable à l'occasion duquel, nous, catholiques, le payons beaucoup plus que les autres, aurait, d'après un journal local, fait appel à la tolérance, cette muse des persécuteurs, pour déclarer que « désormais le drapeau de l'intolérance étant levé, il lèverait celui du libéralisme et ne se gênerait nullement pour émailler ses leçons d'allusions politiques et anti-religieuses. *Les étudiants catholiques n'auront, si cela leur déplaisait, qu'à aller aux Facultés libres.* »

M. A. Gauthier proteste contre cette traduction de sa pensée; il a dit, d'après une autre traduction, qu'il fait lui-même, puisque le texte original ne peut être donné, « qu'une liberté plus grande » que celle des autres années, « devait lui être accordée à raison de ce fait, « que l'Etat n'avait plus le monopole de l'enseignement supé-« rieur. »

La précaution de M. Gauthier est au moins étrange, elle dénote tout un programme hostile, si elle n'est pas absurde. Nous proposons à ce professeur, qui tient à se mettre à l'aise, une étude qui l'étonnera, dans la bonne foi avec laquelle il ouvre la porte à ses clients; cette étude c'est celle de savoir à qui son cours appartient. Et si cela est trop théologique, nous lui demanderons, au nom de ses études spéciales, si un professeur non libre qui se permet d'exclure de ses leçons les catholiques qui le payent principalement, n'est point passible des mêmes choses qu'un commis des postes qui déclarerait ne pas s'occuper de la majorité des lettres affranchies, pour ne transporter que celles de ses amis. Aurait-il ce droit, alors même que l'administration des postes de l'Etat permettrait aux particuliers de porter eux-mêmes leur correspondance?

Nous ne prétendons point donner plus d'importance au fait d'Aix, mais ce fait nous permet de constater encore et toujours que l'*Alma Mater* n'a jamais été pour nous qu'une marâtre imposée, qui use de notre patrimoine et ne nous donne pas les soins qu'elle doit et qu'elle promet.

Les marâtres se plaignent toujours quand les enfants regrettent leur mère, et les colères que nous constatons ne doivent pas étonner, si nous considérons que la mère, dont le souvenir seul lui est abomi-

nable, surgit en ce moment du tombeau et que ses enfants courent à elle avec amour.

Nous avons un autre singe à fouetter, c'est M. Rouget, l'homme simioïde, professeur à la faculté de médecine de Montpellier.

Dans le temps, M. Gavarni a fait un livre des *Animaux peints par eux-mêmes*, nous croyons devoir laisser le pinceau au savant professeur de l'Université et le citer, d'après une correspondance qui a reçu un haut témoignage de véracité et une solennelle approbation.

« Montpellier, 18 novembre.

« Des manifestations ont eu lieu ce soir à la Faculté de médecine de notre ville. Voici quel en a été le prétexte :

« Les cours avaient repris le 2 novembre, et, depuis cette époque, le professeur de physiologie, M. Rouget, avait employé quatre leçons à faire fort peu de physiologie, mais beaucoup de tirades contre la religion en général et contre le catholicisme en particulier.

« A la fin du cours éclatèrent des applaudissements dus évidemment au fond matérialiste de la leçon et à quelques mots malveillants au sujet de l'enseignement supérieur.

« Quelques *chuts* timides se mêlèrent aux applaudissements et excitèrent la colère de M. Rouget et celle des adeptes du maître, qui déclarèrent que c'était là une manifestation avortée des *calotins* et se promirent de faire un mauvais parti à ceux qui oseraient recommencer le jeudi soir.

« Ce jour-là donc, dès cinq heures le grand amphitéâtre de la Faculté était comble. Pendant toute la durée de la leçon, silence absolu de la part de tous les auditeurs. On écoutait M. Rouget, disant entre autres choses : la loi qui régit tous les êtres et l'homme lui-même, c'est la loi du progrès; c'est ce progrès qui fait sa vraie noblesse. Par des labeurs incessants, il a pu s'élever d'âge en âge et arriver de l'état de singe anthropoïde à l'état d'homme parfait. Il a affirmé alors qu'il aimait mieux être un singe perfectionné qu'un Adam dégénéré; il a nié la création par un Être suprême, disant que c'était là une de ces croyances surannées comme toutes celles qui avaient pris naissance à la même époque, telle que la croyance au mouvement du soleil autour de la terre, etc... L'homme civilisé est plus puissant, a-t-il dit encore, que les demi-dieux de l'antiquité,

plus puissant que Jupiter et Jéhovah, malgré les foudres dont on les armait; Jupiter et Jéhovah ne pouvaient que lancer la foudre, et l'homme civilisé a asservi l'électricité qui va plus vite que la lumière de l'éclair.

« Partant de la répugnance qu'ont certaines gens à croire que l'homme est arrivé par les seules forces du progrès à son état actuel, M. Rouget a ajouté : « ils aiment mieux croire dans leur orgueil qu'ils ont été créés à l'image d'un Dieu tout-puissant! Cette croyance n'a rien d'étonnant puisque, dans leur sotte présomption, ce sont, au contraire, les hommes qui ont toujours créé Dieu à leur image, ne voulant pas accepter que l'homme simioïde est le trait d'union entre l'homme actuel et le singe anthropoïde; ils savent cependant admettre un état intermédiaire entre leur forme humaine et la forme-Dieu, c'est-à-dire *l'état-ange*! Pour moi, messieurs, je m'estime plus qu'un ange. » Puis, après avoir fait quelques plaisanteries d'un goût non douteux, sur le paradis, sur le céleste séjour, M. Rouget a ajouté qu'il abandonnait bien volontiers sa part de bonheur céleste pour la possession du seul vrai paradis, la *République universelle*, à laquelle est destinée la société!

« Pendant toute la durée du cours, on avait observé le silence le plus absolu, bien que l'indignation ait été forte à certains moments. Lorsque le professeur se tut, il y eut un instant d'hésitation, les adeptes du maître voulant laisser éclater les protestations; mais comme elles ne se produisirent pas, les applaudissements retentirent bruyants. Alors les sifflets répondent et protestent contre ces applaudissements si peu mérités. Moment de silence et de stupeur que terminent les cris de : *C'est le cercle catholique des étudiants, à bas les catholiques!*

« Un étudiant se lève, monte sur son ban et s'écrie, avec autant de sagesse que de modération : « Pas de personnalités; il ne s'agit ici ni de catholiques, ni de protestants! Il n'y a que des gens raisonnables et pas de singes »

« Ces mots sont accueillis par un tumulte épouvantable; les applaudissements et les sifflets se heurtent stridents; les cris de : A bas la claque! à bas les sifflets! se mêlent. Le professeur Rouget, avec une bonne foi dont vos lecteurs seront juges, prononce ces paroles : « Messieurs, je suis habitué à toutes ces insultes, je les méprise (applaudissements et sifflets) : mais je vous prie, messieurs de ne point faire de bruit, car la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur

pourrait bien faire suspendre mon cours pour cause de désordre; c'est là leur but, soyons prudents! »

« Ce récit fort exact et détaillé des scènes tumultueuses que produit l'enseignement de doctrines qui vont à l'encontre des lois divines et humaines, qui ne respectent rien et abaissent le professeur qui la débite dans la chaire qui lui est confiée, se passe de tout commentaire. L'utilité, la nécessité de la liberté de l'enseignement supérieur se montrent évidentes, et les gens de bonne foi reconnaîtront que si la loi qui a donné cette liberté n'était pas encore faite, il serait urgent de la faire sans aucun retard; si même on voulait pousser la logique jusqu'au bout, il faudrait que la loi n'obligeât pas les contribables qui croient à Dieu, à l'immortalité de l'âme et ont au fond du cœur des croyances religieuses, catholiques ou protestants, convaincus et sincères, à payer les appointements de professeurs pareils aux Rouget, Robin et autres matérialistes du même acabit. »

Un autre correspondant ajoute à cette lettre :

« Tel est le résumé fidèle des premières leçons du cours de physiologie, qui devait traiter exclusivement de la génération et du développement de l'œuf.

« Le professeur avait en effet annoncé dans son cours d'ouverture « qu'il ne toucherait nullement au *domaine de la foi et de l'imagination, préjugés respectables, mais inadmissibles aujourd'hui avec les progrès de la science.* »

Ces correspondances avaient été publiées par l'*Univers* et avaient soulevé un commencement de polémique, le nom de M. Béchamp, autre professeur de Montpellier, avait été nommé. M. de Lansade a relevé les accusations portées contre ce dernier, une phrase ironique avait été mal interprétée, mais il abandonne absolument le simoïde qui est coutumier du fait.

Cette polémique de quelques catholiques qui voudraient être indulgents pour le démon lui-même, se termine par le témoignage épiscopal suivant à inscrire aux annales de l'Université.

« Montpellier, 26 novembre.

« Monsieur le rédacteur en chef,

« Vous avez voulu servir la cause de l'Eglise et protéger la liberté des âmes, l'indépendance véritable des consciences, en publiant la lettre qui vous avait été adressée, relativement à deux ou trois leçons

du cours de M. le professeur Rouget. Je vois, sans étonnement mais avec peine, que des journaux, d'ailleurs bien intentionnés, craignent que votre bonne foi n'ait été surprise et que votre correspondant n'ait été trompé ou trompeur.

« On a peine, en effet, à concevoir qu'un homme, investi d'un mandat officiel, oublie à ce point ce qu'il doit à l'Etat, aux familles et à lui-même. Je voudrais douter aussi, et je serais heureux qu'on se fût complétement mépris sur les paroles de M. Rouget, comme on s'est mépris, j'en suis certain, sur le sens de la phrase attribuée à M. le professeur Béchamp. Mais il m'est difficile de supposer que tant d'auditeurs, différents par le culte, l'éducation, les sentiments, se soient tous trompés de la même façon; et je suis contraint, presque malgré moi, d'admettre l'exactitude des faits si regrettables qui vous ont été signalés. M. le ministre de l'instruction publique et des cultes est d'ailleurs saisi de l'affaire. Je me suis fait un devoir de lui adresser la plainte qui m'avait été portée. Son Excellence ne manquera pas de prescrire une enquête, et nous serons tous fixés soit sur les propos que M. Rouget reconnaîtra avoir tenus, soit sur le sens que ses croyances ou son incrédulité lui permettaient d'y attacher.

« Veuillez, Monsieur le rédacteur en chef, agréer l'assurance de mes sentiments dévoués et respectueux.

« † Fr. M. Anatole,
« Evêque de Montpellier. »

« On me signale ce fait, glorieux pour mon avant-dernier prédécesseur, que, dans la mesure où cela lui fut possible, il combattit au conseil académique la candidature de M. Rouget. Mgr Thibaut prévoyait ce qui devait arriver, et il ne voulait pas concourir à introniser, parmi nos professeurs spiritualistes, un homme qui ne partageait pas leurs doctrines et dont l'enseignement pouvait être mortel à bien des âmes. »

*Enseignement mortel à bien des âmes!* c'est l'étiquette à coller sur cette boîte de Pandore qu'on a nommé l'Université de France.

V.-de-P. B.



# BIBLIOGRAPHIE.

---

Études sur les Origines, *au point de vue comparatif de l'état actuel de la science et du récit cosmogonique de Moïse, par* M. de Marin de Caraurais.

Voici un aveugle qui vient parler couleurs, un ignorant qui vient parler science. Je crois pourtant en savoir assez pour avoir le droit de témoigner, sauf quelques restrictions très-légères, mon admiration pour le livre de M. de Marin de Caraurais, et motiver mon admiration.

Dieu, l'univers, l'homme, tel est son cadre qu'il remplit par un commentaire sur les premiers chapitres de la *Genèse.*

Partant de ce principe, que *tout fait a une cause*, il remonte de cause en cause jusqu'à la cause première qui est sa cause à elle-même, qui est Dieu, il donne la preuve *à posteriori* de cette existence infinie. Comme au-delà de Dieu, il n'y a rien, impossible de donner de Dieu une preuve autre que par les créatures, preuve infirme en elle-même, mais la seule que dans l'ordre naturel, la raison humaine puisse porter. L'auteur a-t-il suffisamment démontré, non pas comment tout fait supposant une cause, il faut remonter à une cause première, mais comment d'une série de faits et de causes finies, on peut remonter à une cause infinie, c'est ce que je ne saurais affirmer. Il y a dans ce passage du fini à l'infini quelque chose qui me trouble et que je ne saisis pas suffisamment dans l'argumentation de l'auteur. A ce point je désirerais un peu plus de lumière. Peut-être n'ai-je pas suffisamment suivi la chaîne du raisonnement, et alors faut-il seulement accuser l'infirmité de mon intelligence, mais j'avoue que je n'ai pas vu suffisamment clair; c'est peut-être seulement affaire de rédaction, un peu plus développée dans une édition prochaine. Cela dit, je conjure les jeunes gens qui après leurs études classiques, veutent se livrer à des travaux sérieux sur les sciences naturelles, de prendre M. de Marin pour guide. Sauf la lacune signalée, tout est à

méditer sur la manière dont il prouve Dieu par les créatures, et il est difficile de donner un plus beau commentaire de la constitution du dernier Concile sur les rapports de la foi et de la raison.

L'existence de Dieu prouvée, il faut prouver qu'il est créateur, et réfuter l'erreur admise si généralement dans l'humanité avant Jésus-Christ, sauf par le peuple de Dieu, que la matière était éternelle, ce qui aboutissait au dualisme ou au panthéisme dans toutes leurs monstruosités.

Mais quand on arrive à l'explication des actes divers par lesquels Dieu, après avoir créé la première matière, l'a ordonnée, divisée, organisée, les objections surgissent, les systèmes se croisent, et il est très-difficile de voir clair dans les diverses applications contradictoires si souvent, que les savants donnent au nom de la science.

Deux règles sont à poser, la première que si Dieu a parlé, le meilleur est de suivre pas à pas la parole de Dieu. Oui, sans doute, mais comment? Il ne s'agit pas des ennemis de la révélation, il s'agit de fils soumis aux décisions de l'Église, et dont les solutions diverses sont opposées les unes aux autres.

Rien de plus sage que le principe établi par l'auteur *des Origines*. Sauf les affirmations bibliques, dans les sciences naturelles, la prudence ne permet de procéder que par hypothèse. C'était ce que l'Inquisition demandait à Galilée, autant que j'ai pu comprendre quelque chose à l'histoire de l'astronome florentin si embrouillée par l'incrédulité.

Et, en effet, que de faits crus irréfutables pour la science d'autrefois, réfutés à leur tour par la science moderne. M. l'abbé Moigno dans ses *Mondes*, ne nous disait-il pas l'autre jour que la gravitation et ses lois telles que Newton l'avait inventée, branlait terriblement au manche. On perfectionne tout cela, et de perfectionnement en perfectionnement, tout cela finit par être à peu près complétement changé.

La conclusion est évidente : c'est que des systèmes bâtis sur des hypothèses sont hypothétiques, et que les objections qu'on en tirerait seraient hypothétiques elles-mêmes. La controverse se réduit à ceci, supposé que j'aie raison, comment répondez-vous à mon raisonnement? — J'y réponds en vous promettant de m'en occuper quand vous aurez prouvé que vos prémisses sont certaines.

Or, le spectacle de toutes les montagnes d'arguments écroulées comme des châteaux de cartes, est une preuve négative, sans doute,

mais une preuve préparatoire bien puissante en faveur de l'immutabilité du dogme catholique. On entasse inventions sur inventions, progrès sur progrès. Les découvertes modernes ont pulvérisé le récit biblique sur la création ; puis étant donnée la liberté d'interprétation laissée par l'Église à propos de certains faits, les savants modernes d'il y a un siècle, cinquante, vingt-cinq ans, se trouvent démolis par les savants modernes d'aujourd'hui en attendant que ceux-ci le soient à leur tour par les savants modernes de la semaine prochaine ou de l'an prochain. Et vive la science moderne dans ses attaques contre la foi. O tour de Babel ! La vue de toutes ces lueurs menteuses se résolvant en ténèbres est triste, elle est aussi bien consolante après tous ces assauts donnés à la révélation quand la fumée du combat est dissipée par un souffle salutaire, on voit la masse biblique rester debout dans sa vieille majesté, on l'a attaquée, ou l'attaque, on l'attaquera. *Manet in æterni im.*

Or, si la Bible se trouve successivement justifiée de tous les reproches qu'on élève contre ses récits primitifs, étant donné l'esprit investigateur de l'homme, n'est-il pas intéressant pour la science chrétienne d'opposer recherches à recherches, études à études, pour élucider les récits des premiers jours? Plusieurs explications pourront être fautives comme des explications antérieures l'ont été, mais il en résultera, si non la certitude scientifique, au moins la preuve évidente qu'aucun effort humain ne peut ébranler la parole de Dieu sur l'origine de l'univers.

Maintenant que certaines intelligences aient un invincible attrait pour fouiller le sein de la terre et les entrailles de la nature, pourquoi pas? pourvu qu'au fond elles reconnaissent le Dieu personnel créateur, distinct essentiellement des autres êtres? Certes, l'opinion de ceux qui ont dit que parce que Dieu est un être et que les créatures sont des êtres, on peut raisonner de Dieu comme des créatures, ont professé une erreur basée sur une vérité, mais cette erreur n'est malheureusement pas assez signalée à une foule de bons esprits qui tombent par l'assimilation fausse de l'idée des deux êtres, l'être divin et l'être créé dans les erreurs que cette confusion finit par produire.

Notre intention n'est pas de suivre M. de Marin dans son explication de l'œuvre des six jours, il expose les systèmes qui fournissent à ses yeux la solution aux objections de la science moderne, et nous invitons les esprits légitimement curieux des problèmes de la nature,

de le prendre pour guide, alors même qu'ils n'accepteraient pas toutes ses données. Lui-même, on nous l'a dit, s'attend à ce que des découvertes nouvelles fournissent de nouvelles solutions, et peut-être des objections nouvelles. Pour nous, ce qui ressort de ces travaux si consciencieux et toujours à recommencer, c'est la vérité plus manifeste de cette parole du Saint-Esprit : *Mundum tradidit disputationi eorum.* Entassez les systèmes contre le récit biblique, ils semblent d'un poids écrasant, et voilà que tel fait inaperçu jusqu'alors, tout à coup constaté, souffle sur vos théories et renverse vos châteaux de cartes.

Je parlerai peu de ce qui a été dit sur l'homme ; la partie philosophique est naturellement très-abrégée, et peut-être trop. Peut-être est-il préférable d'abréger plus encore. Peut-être M. de Marin a-t-il donné la mesure de ce que certains esprits charmés par les études des sciences naturelles, peuvent produire de philosophie, ce qu'il dit nous semble très-juste. Parviendra-t-il à éviter la critique de certains raisonneurs incapables de formuler un ensemble d'idées, mais très-aptes à faire jaillir des objections d'une pointe d'aiguille ? Je n'en sais rien. En tout cas, M. de Marin se consolera s'il trouve sur sa route cette espèce d'Aristarques d'autant plus aigres qu'ils sont plus inféconds et soulevant plus de difficultés à mesure qu'ils comprennent moins ce qu'ils attaquent. Quant aux gens de bon sens, ils remercieront l'auteur des *Origines* de leur avoir fourni la jouissance de lire un beau livre et d'avoir ajouté une nouvelle apologie de la *Genèse* dans les explications qu'ils nous en donne.

E. d'Alzon.



La prose latine, par M. l'abbé Réniez, *préfet des études au collége Saint-Bertin* (*Saint-Omer*). — Chez Belin, rue de Vaugirard, 52, à Paris.

Ce petit volume de 200 pages renferme, sur l'art d'écrire en latin, une série de conseils très-précieux, rédigés avec une méthode parfaite. Il sera accueilli avec une vive reconnaissance par les professeurs, et les élèves l'étudieront avec intérêt et profit.

Nous lui souhaitons la bienvenue d'autant plus volontiers que l'au-

teur est un excellent maître de l'enseignement catholique, appartenant à la Société de Saint-Bertin, qui a déjà produit plusieurs livres de ce genre très-estimés. Nous citerons, entre autres : *Le Manuel des verbes irréguliers français*, par M. l'abbé Noirot, professeur à l'Institution de Saint-Vincent de Paul, à Châlon-sur-Saône (1).

Le travail de M. l'abbé Réniez porte en sous-titre : *Complément pratique de la grammaire, destiné aux élèves des classes supérieures à partir de la quatrième.*

On voit par là quel est le but que l'auteur s'est proposé. C'est par l'étude des textes et par la composition latine que les jeunes gens peuvent apprendre la langue de Cicéron. Mais l'étude des textes et la composition ne seront vraiment utiles que si une direction sage fait remarquer à l'élève les mérites du style et l'éclaire sur ses propres défauts. M. l'abbé Réniez est un guide instruit et sûr. Il ne parle qu'après avoir longtemps étudié et enseigné avec distinction les matières qu'il traite.

Son livre est divisé en quatre parties :

1° *Le mot latin*, au point de vue de la correction, de la propriété, de l'élégance. Cette première partie comprend un lexique de synonymes les plus usuels, dont les professeurs comprendront toute l'utilité;

2° *La tournure latine.* Après avoir considéré les mots isolément, l'auteur considère l'alliance des mots, et il explique avec beaucoup de clarté les principales difficultés de la syntaxe;

3° *La construction latine*;

4° *La période latine.*

Ces deux dernières parties constituent ce qu'on appelle ordinairement la syntaxe d'élégance. On trouve bien çà et là, dans les grammairiens, dés règles plus ou moins générales, plus ou moins claires sur l'élégance latine; mais nous ne pensons pas qu'il existe un résumé aussi simple et aussi méthodique que celui-ci.

Une foule de remarques littéraires se présentent dans l'ouvrage de M. l'abbé Réniez. C'est une très-belle étude sur le langage, et très-propre à former le goût littéraire.

(1) M. l'abbé Deramecourt, supérieur de cette même institution, a aussi fait paraître tout récemment un livre d'un autre genre, mais très-intéressant : *L'Histoire de la défense nationale en France.* Nous le recommandons dès aujourd'hui à nos lecteurs, nous réservant d'en rendre compte prochainement.

Nous ne saurions analyser un semblable travail, qui n'est lui-même qu'une excellente analyse de ce qu'il y a de plus exquis dans les grammairiens. Nous attirerons seulement l'attention de nos lecteurs sur quelques traits qui donnent un caractère vraiment neuf à l'ouvrage. Nous avons déjà signalé le lexique des synonymes, annexé à la première partie; l'auteur y a joint un tableau des sens que prennent les prépositions dans les mots composés. — La seconde partie contient seize versions choisies dans Cicéron et dans Quintillien, et où sont employées toutes les expressions dont on peut se servir pour traiter en latin un sujet de critique littéraire.

Enfin M. l'abbé Réniez n'est pas seulement un homme très-versé dans la connaissance du latin, c'est un observateur qui a vu les défauts où tombent plus communément les élèves. Il leur indique donc avec sollicitude toutes les pierres du chemin contre lesquelles il y a danger de heurter. Il attire leur attention sur les mots, sur les tournures où ils sont le plus exposés de commettre un solécisme ou un barbarisme; il les met en garde contre les gallicismes; il leur trace des règles très-sages qui les guideront dans l'imitation des auteurs; il enseigne l'usage et prévient contre l'abus des périodes, etc.

En un mot, ce livre nous semble destiné à prendre rang à côté des meilleurs ouvrages classiques élémentaires.

G. Delalleau.



# CHRONIQUE.

---

**Au feu! Au feu!** — Toujours à l'occasion de l'ouverture des Universités catholiques, un décret du 26 novembre déclare l'école de médecine et de pharmacie de Marseille, école de plein exercice.

**Comment on ne change pas une limite d'âge.** — Par décret du Président de la République, en date du 26 novembre 1875, rendu sur la proposition du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, les agrégés pourvus d'un emploi dans les lycées pourront être, quel que soit leur âge, nommés dans ces divers établissements professeurs à titre provisoire.

Ils jouiront, en cette qualité, de la totalité des émoluments attachés à leur emploi.

Nul ne pourra être nommé professeur titulaire avant l'âge de vingt-cinq ans accomplis et s'il ne compte cinq années d'exercice dans l'enseignement public.

Et la limite d'âge n'est pas changée.

Si M. Wallon était jésuite, que dirait-on!

**Un auteur païen.** — Les élèves d'un collége italien (*Piani*, Lombardie) avaient fait une adresse à Garibaldi qui, en somme, vaut beaucoup de héros païens dont les vertus sont offertes à l'admiration des enfants et doivent être exaltés dans leurs devoirs.

Le héros a répondu par le papier suivant :

« Mes chers amis,

« Je vous envoie en retour un salut de cœur et je vous suis reconnaissant du vôtre.

« *La jeunesse italienne doit abhorrer les prêtres et leurs protecteurs.*

« Caprera, 30 décembre 1873.

« G. Garibaldi. »

**A mettre aux *Selecta* de l'avenir.**

**Chaires de français dans les Universités libres.** — Les Bohémiens d'aujourd'hui se montrent assurément très-cultivés, et nous serions peu courtois et infidèles à la tradition française en ne les remerciant pas d'une mesure prise par leur Université.

« A l'Université de Prague vient d'être établie une école normale (*seminar*) pour l'étude de la langue et de la littérature française. On y a créé une chaire pour l'étude historique du français et des langues qui s'y rattachent, une autre pour l'étude pratique de cette langue. »

L'Université de France n'en a jamais fait autant, sans quoi elle n'eût pas répudié nos chants nationaux.

**Les pauvres comprennent.** — Une pauvre femme se présente à M. l'Archiprêtre d'Abbeville et lui remet *deux francs*, — fruit sans doute de beaucoup de labeur, — « *c'est*, dit-elle, *pour la chose que vous savez; que Monseigneur promet que ça fera du bien à la Religion.* »
Elle voulait parler des Universités catholiques.

---

Une souscription est ouverte de nouveau dans le journal l'*Univers* en faveur des Universités catholiques.

# ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.

## PHILOSOPHIE.

**Sujet de Dissertation française.**

De l'optimisme. Ses défenseurs. Ses adversaires. Ce qu'il faut en penser.

**Sujet de Dissertation latine.**

Quænam sint discrimina quæ inter voluntatem divinam et voluntatem humanam observantur ?

---

## RHÉTORIQUE.

**Discours latin.**

(Voir la matière dans le N° de Mars 1875, t. VIII, p. 467.)

*Conradus, Germaniæ Imperator, ad Winsburgenses.*

Paucissimos quidem arbitror exercituum imperatores in iisdem quibus ego nunc rebus versatos unquam fuisse; quippe qui, bello fortiter ac feliciter gesto, superatis hostibus pertinacissimis, dedito oppido cui neque arma neque opes neque victus superessent, a mulieribus victor victus fuerim. Victum enim a vobis me coram prospicite, nobilissimæ mulieres; quod equidem lætus statim profiteor, ne qua vobis jam seu de vestris, seu de vobismetipsis metuendi causa supersit Quam sustulistis prædam, servate; etsi eam, ut ipsæ judicastis, ceteris divitiis omnique gaza pretiosiorem esse existimem.

Equidem non miseratione, sed admiratione permotus fui, quum vos insueto et admodum inexpectato pondere oneratas conspexi, et non solum Germanis, sed etiam omnibus populis, quotquot sunt qui intelligant quæ virtus vera sit, quis sincerus amor, non verbis neque gemi-

libus, non precibus neque lacrymis, sed simplicissimo ac nobilissimo facinore demonstrantes muliebres animos aliquando fortissimorum virorum animis non esse impares.

Re vera, mulieres, quum, auro et divitiis ceterisque rebus quas mirari et præoptare feminæ solent, contemptis, viros vestros infirmioribus humeris abstulistis, optimum judicii vestri edidistis documentum, et minime mihi errasse videmini. Experti enim nos sumus quam animosi, quam fortes viri illi essent, quos ex oppido, post deditionem, reportavistis, quosque jam humi securos ac tutos deponi licet. Quanto vero jam majoris eos existimamus. quos tanti vos, mulieres, clarissimo quidem documento, facitis! Si pueros tantum vestros sustulissetis, hoc facinus honestissimum quidem, non tamen admirationem movisset. Nunc vero, fortissimæ ac validissimæ mulieres, pro certo ducimus non quoslibet eos esse quos vel auro, vel rebus pretiosissimis potiores habuistis. Ah! mihi si contingeret eos fide et benevolentia obstringere, qui tanti pretii sunt!

Proinde quænam justa jam inter nos discordiæ causa superest? Quamdiu vixit Henricus, etsi imperio jure ac legibus constituto obluctaretur, non deesse videbantur rationes cur populus cui præerat partes ab illo etsi imprudenter susceptas defenderet. Quod Henrico fideliter addicti fueritis, ne ipse quidem vos nimium vituperare sustineam. Nunc vero quum ille exstinctus sit, nulla jam legitimum imperium recusandi causa est. Quod de Henrico sperastis, non idem de ejus avunculo exspectare vos licet. Imo, ut neminem vestrum fugit, majora penes novum Bavariæ ducem jura sunt, cui nihil antiquius est quam ut res vestras, propriarum rerum revera consortes, optime regat et augeat.

Nonne etiam Deus ipse eventu declaravit, cujus victoria fuit, ejusdem etiam jus melius stare? Nolite tamen existimare me vi et armis plurimum confidere. Qui lege ac jure imperator factus est, ejus auctoritas et imperium accipi et observari debent. Nunquam mihi venit in mentem vi jus opprimi merito posse. Barbarorum ea, non vere Germanorum sententia est; qua quidem si unquam Germaniæ imperatores potestatem suam (quod ne fieri unquam sinat Deus Optimus Maximus!) confirmare se posse cogitarent, de imperio certe ageretur. Sed hodie jus nostrum est, qua de causa, Deo adjuvante, vicimus.

At vos intelligite, cives, quantæ forent Germanici Imperii opes, nisi interioribus jurgiis ac discordiis laboraret ac minueretur! Unde vero furor ille nostras mentes obcæcat, ut communem patriam armis dilaceremus, quum interim antiquas vicini populi inimicitias recordantur, atque, etsi nos illico aggredi non audeant, tamen dissentionibus nostris, quibus debilitamur, juvantur ac gaudent, infirmitati nostræ, si qua occurreret arma movendi opportunitas, inhiantes?

Nonne etiam ad vestras aures ab Oriente sublati clamores pervenerunt? Nonne querelæ et planctus? Scilicet, dum Germani impia inter se bella exercent, regio illa sanctissima quam, patriæ communis instar, ab omnibus, quotquot sunt vere Christiani, servari ac protegi decet et oportet, etsi quadraginta abhinc annis a turpi et crudeli Turcarum jugo erepta fuerit, ingruentibus iisdem fidei nostræ hostibus, nostram opem poscit, fraterna arma invocat. Nonne satius est civilibus discordiis finem imponere, quum Germanis, scilicet Christianis, viribus ac sanguine suo opus sit, quem pie, Dei causa, profundant?

Vos vero, nobiles jam inde mulieres, conatibus Imperatoris vestri opem vestram adjungite, ut re liviva concordia Imperii vires restituantur et amplificentur. Testes mihi estote non atroci neque immiti me ingenio in bella projici, sed nihil antiquius habere quam ut patria, una tandem facta, felicitate fruatur et gloria splendeat. Ite jam cum vestris liberæ et immunes. Imo, ne qua discordiarum præteritarum memoria supersit, bona vestra integra, urbem vestram, cum pueris et maritis, novum quoddam ac validissimum inter nos concordiæ pignus (sic jubet Germaniæ Imperator) servate.

Fr. M.

---

## Thème grec.

### TEXTE.

*Des actes raisonnables de certains animaux.*

Les actes de certains animaux qui paraissent attester une inspiration de la raison, comme, entre mille, ceux-ci, qui sont le plus connus : le gouvernement des abeilles, la prévoyance des fourmis, l'habileté de l'araignée à tendre ses filets, sont-ils l'œuvre d'une raison propre à ces animaux? Cette raison serait alors ou supérieure, ou inférieure, ou égale à celle de l'homme. Mais, si ces animaux avaient une raison plus éclairée que la nôtre, dans toutes ou presque toutes les circonstances, ils agiraient mieux que l'homme; et il est visible que le plus souvent, ils restent au-dessous de lui. Si cette raison était inférieure, chacun d'eux ne s'attacherait pas à un seul ouvrage pour le porter à la perfection; car il semble que ce soit le propre d'une intelligence accomplie et supérieure à celle de l'homme de s'appliquer toujours à un seuil ouvrage, pour le rendre le plus parfait possible. Si enfin leur esprit était égal à celui de l'homme, il ne se concentrerait pas ainsi sur un seul travail, pour se montrer ainsi, dans tout le reste, inférieur aux œuvres humaines.

## SECONDE.

### Narration française.

MATIÈRE.

*L'étoile des Mages.*

Quand le prophète Balaam, appelé pour maudire Israël, eut été forcé par Dieu de prononcer sur lui des bénédictions, il rapporta à ses enfants la révélation que Dieu lui avait faite : *Orietur stella ex Jacob, et exsurget virga de Israël.* (Num. 24. 17.)

Ses descendants conservèrent précieusement cette tradition comme un secret de leur famille ; et, pour être les premiers à saluer l'étoile de Jacob, ils firent construire sur le mont Victorial une haute tour, où, toutes les nuits, un fils de Balaam, versé dans la science des astres, observerait le ciel.

Deux mille ans sont passés, et le signe attendu ne paraît pas encore. L'observateur veille toujours. — Un désir ardent de voir l'astre nouveau le tourmente. — Un pressentiment l'agite. Dans la solitude de la nuit, il prie le Seigneur de hâter l'accomplissement de sa promesse. — Soudain le ciel s'éclaire, et il voit apparaître une étoile dans laquelle il distingue la figure d'un enfant. — Sa joie. Il court éveiller ses frères.— Ceux-ci rassemblent leurs trésors et suivent l'étoile.

---

### Composition latine.

SUJET.

*Homo sum : humani nihil a me alienum puto.*

Narrabitis quam effusus toto theatro omnium ordinum plausus versum illum fabulæ Terentianæ exceperit.

Patricii scilicet equitesque, scholarum græcarum discipuli, Socratis Platonisque sapientiam atque homine vere dignos sensus agnoscunt.

Indocta quoque plebeiorum turba subito animorum concentu benevolentiæ in omnes plenam sententiam, et quamdam quasi naturæ vocem universa confirmat.

Servi autem ante alios poetam, olim servum, nunc Terentii senatoris libertum, peculiari studio extollunt, et veluti jam proximæ libertatis præconem salutant.

CONSEILS.

Nous invitons les élèves qui traiteront ce sujet (donné dans l'Université) à conclure par cette réflexion :

« Mais cette liberté que les *esclaves* saluent d'avance ne leur sera accordée que lorsqu'un Dieu lui-même aura opéré le *rachat* de l'humanité ; car, avant le Christ, on voit, au contraire, l'homme devenir de plus en plus la proie de l'homme. Jusqu'à l'heure même où le Christ va paraître, la proie est soumise et ne résiste plus. La civilisation a beau progresser, les lettres et les arts ont beau multiplier leurs merveilles ; les esclaves sont de plus en plus barbarement opprimés.

« Tant que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'aura pas enseigné au monde la dignité de l'homme, l'esclave sera une chose, et le beau nom de « père de famille » sera synonyme de « possesseur d'esclaves. »

---

## Thème latin.

TEXTE.

*Une lettre de Joseph de Maistre à sa fille.*

J'ai été très-content du verbe *chérir*, que tu m'as envoyé. Je veux te donner un petit échantillon de conjugaison ; mais je m'en tiendra à l'indicatif ; c'est bien assez pour une fois :

Je te chéris, ma chère enfant, tu me chéris aussi et maman te chérit ; nous vous chérissons également ton frère et toi, parce que vous êtes tous les deux nos enfants, et que vous nous chérissez aussi également l'un et l'autre ; mais c'est précisément parce que vos parents vous chérissent tant qu'il faut tâcher de le mériter tous les jours davantage. Je te chérissais, mon enfant, lorsque tu ne me chérissais pas encore ; et ta mère te chérissait peut être encore plus, parce que tu lui as coûté davantage. Nous vous chérissions tous les deux, lorsque vous ne chérissiez que le lait de votre nourrice, et que ceux qui vous chérissaient n'avaient point encore le plaisir du retour. Si je t'ai chérie depuis le berceau, et si tu m'as chéri depuis que tu as pu dire : « Mon papa m'a toujours chérie » ; si nous vous avons chéris également, et si vous nous avez chéris de même, je crois fermement que ceux qui ont tant chéri ne changent point de cœur... Je te chérirai et tu me chériras toujours, et il ne sera pas aisé de deviner lequel deux chérira le plus l'autre. Nous ne chérirons cependant nos enfants ni moi, ni votre maman, que dans le cas où vous chérirez vos devoirs. Mais je ne veux point avoir de souci sur

ce point, et je me tiens pour sûr que votre papa et votre maman vous chériront toujours.

Marque-moi, mon enfant, si tu es contente de cette conjugaison, et si tous les temps y sont pour l'indicatif. Adieu, mon cœur.

---

### Narration française.

SUJET.

*Ste Geneviève au tombeau de S. Denys.*

Entrée d'Attila en Gaule... Il se dirige sur Paris... A cette nouvelle Geneviève se rend au tombeau de S. Denis... Description du tombeau, et du site dans lequel il est élevé.... Le Saint apparaît à la bergère... Leur entretien... Elle lui demande de préserver la France du fléau qui la menace... Elle l'obtient. Prédiction du Saint.

---

## TROISIÈME.

### Version latine.

TEXTE.

*Le Déluge.*

Ilicet obtegitur cœlum, densisque tenebris
Victa repelluntur fuscati lumina solis.
Insanas hominum mentes vix tangere terror
Cœperat : en rupto funduntur flumina cœlo.
Nec tantum hic cœlum violentos evomit imbres,
Terrestres etiam mundus consurgit in iras.
Rumpitur omne solum, crebros dant arva meatus,
Prosiliunt fontes, ignotaque flumina manant.
Vergitur in sursum mutato pondere nimbus.
Inde cadens cœlis, hinc terris undique surgens,
Occurrit mox unda sibi, junctoque furore
Conjurant elementa neci. Transcenditur omnis
Riparum limes fluviis, atque obice rupta
Sævit laxatis discurrens humor habenis.

S. Avit.

## SIXIÈME ET SEPTIÈME.

# UN TEXTE OFFERT AUX PROFESSEURS CHRÉTIENS.

La *Légende dorée*, par Jacques de Voragine, nous offre quantité de textes très-intéressants pour les enfants. Dans un style simple, net et correct, l'auteur raconte les vies des Saints, et les légendes populaires sur Notre-Seigneur et sur la Sainte Vierge. Nous pensons qu'il y aurait là, pour des professeurs chrétiens, une mine féconde à exploiter. L'expérience a été faite avec des enfants choisis, qui ont pris un goût très-vif aux histoires naïves du bon Dominicain. Assurément des cœurs préparés par le baptême trouveraient dans ces légendes de Saints un aliment plus savoureux que dans les fables du *De viris*.

Mais l'exemple sera la meilleure démonstration de cette vérité. Nous prions les professeurs de septième et de sixième qui nous font l'honneur de nous lire, de comparer la légende que nous leur offrons avec l'histoire de Mucius Scévola.

Il s'agit d'un martyr persan, S. Jacques l'Intercis, mort pour Jésus-Christ, l'an 421. Il est fait mention de lui dans le Martyrologe romain, au 27 novembre.

G. D.

## DE S. JACOBO INTERCISO.

Jacobus martyr, cognomento *Intercisus*, nobili genere, sed fide nobilior, ex regione Persarum et civitate Elape oriundus fuit. Hic ex christianissimis parentibus ortus est, et uxorem christianissimam habuit, eratque notissimus regi Persarum et inter optimates primus. Accidit autem ut a principe nimio amore seduceretur et ad colendum idola flecteretur.

Hæc autem mater et uxor audientes protinus illi scripserunt dicentes : « Obediendo mortali deseruisti eum, cum quo vita est ; placendo futuræ cito putredini deseruisti sempi-

ternum odorem (1); veritatem in mendacium commutasti, et, mortali obtemperans, vivorum ac mortuorum judicem reliquisti. Noveris ergo nos amodo a te futuras extraneas, nec tecum de cætero aliquatenus moraturas ».

Quum autem has litteras Jacobus legisset, amare flens ait : « Si mater mea, quæ me genuit, et uxor mea a me extraneæ factæ sunt, quanto magis a me extraneus factus est Deus meus ».

Quum ergo pro errore suo se plurimum afflixisset, nuntius venit ad principem qui diceret, Jacobum christianum esse. Quem princeps advocans, ait : « Dic mihi si Nazarenus es ». Cui Jacobus : « Etiam, Nazarenus sum ». Et ille : « Ergo magus es ». Cui Jacobus : « Absit a me magum esse ».

Quum ergo ei multa supplicia minaretur, dixit Jacobus : « Non me conturbant minæ tuæ, quia tanquam ventus flans super petram furor tuus aures meas cito pertransit ». Cui princeps : « Noli imprudenter agere, ne gravi morte pereas ». — Cui Jacobus : « Hoc non mors, sed somnus potius est dicendum, quum post modicum resurrectio tribuatur». Cui princeps : « Non te seducant Nazareni, dicentes mortem esse somnum, quia magni imperatores timent eam ». Cui Jacobus : « Nos mortem non timemus, quia de morte ad vitam transire speramus ».

Tunc princeps, de consilio amicorum, hanc super Jacobum tulit sententiam : ut, ad terrorem aliorum, membratim Jacobus puniatur. Quum autem quidam ex compassione super eum flerent, ille ait : « Nolite super me flere, sed super vos ipsos plangite, quia ego ad vitam pergo et vobis supplicia æterna debentur ».

Tunc carnifices pollicem manus ejus dextræ absciderunt, et exclamans Jacobus aït : « Liberator Nazarene, suscipe ramum arboris misericordiæ tuæ ; nam a cultore vineæ sarmentum absciditur vitis, ut potius germinet et uberius coronetur ». Cui carnifex : « Si assentire vis, adhuc tibi parco et medica-

(1) Cf. II *Cor.*, II, 15 : Christi bonus odor sumus Deo.

mentum adhibeo ». Cui Jacobus : « Nonne prospexisti stipitem vitis, quia, quum amputantur sarmenta, ille nodus, qui remanet, in suo tempore quum terra calescere incipit, per singula abscissionis loca, producit germina? Si ergo vitis putatur, vicissitudine temporis, ut germinet, quanto magis fidelis homo, qui in vera vite Christo compactus est (1) ».

Tunc accedens carnifex, secundum abscidit digitum. Beatus autem Jacobus dixit : « Suscipe duos ramos, quos plantavit dextera tua, Domine ». Abscidit et tertium. Et dixit Jacobus : « De triplici tentatione liberatus, benedicam Patri et Filio et Spiritui Sancto ; et cum tribus ereptis de camino pueris confitebor tibi, Domine, et in choro Martyrum psallam nomini tuo, Christe ». Abscissus est et quartus, et Jacobus dixit : « Protector filiorum Israël, qui in quarta benedictione prænuntiatus es (2), suscipe a servo tuo confessionem quarti digiti, tanquam in Juda benedicti ». Abscisso quinto, ait : « Completum est gaudium meum ».

Tunc carnifices dixerunt ei : « Parce jam nunc animæ tuæ, ne pereas ; nec contristeris, si unam manum amiseris, quoniam multi sunt unam manum tantum habentes, et multis divitiis et honoribus abundantes ». Beatus Jacobus dixit : « Quando pastores incipiunt pecora tondere, numquid dextrum tantum vellus auferunt et sinistrum dimittunt? Si ergo pecus, quod animal brutum est, totum vellus vult amittere, quanto magis et ego, homo rationalis, non dedignabor pro Deo occidi »?

Accedentes igitur ad sinistram manum, impii digitum minimum inciderunt, et Jacobus dixit : « Tu, Domine, quum magnus esses, minimus et parvus pro nobis fieri voluisti ; et idcirco reddo tibi corpus et animam, quam creasti, et proprio sanguine tuo redemisti ». Absciditur septimus digitus, et ait : « Septies in die laudem dixi Domino ». Absciditur octavus, et dixit : « Oc-

(1) Cf. Joan , XV, 5. *Ego sum vitis, vos palmites.*

(2) Allusion à la bénédiction de Juda, figure de Jésus-Christ, dans la prophétie de Jacob mourant. Juda est béni le quatrième.

tavo die circumcisus est Jesus, et Hebræus circumciditur octavo die, ut transeat ad legales cærimonias ; et mens servi tui, Domine, transeat ab his incircumcisis et coinquinatis, ut veniam et conspiciam faciem tuam, Domine ». Inciditur etiam nonus digitus, et ait : « Hora nona, tradidit Christus in cruce spiritum ; unde et ego, Domine, in dolore noni digiti, tibi confiteor et gratias ago ». Inciditur decimus, et ait : « Decimus numerus est in præceptis et Iota est prima littera nominis Jesu Christi (1) ».

Tunc quidam de adstantibus dixerunt : « O dilectissime quondam noster, profitere Deum tantum coram consule (2), ut vivere valeas : licet enim abscissæ sunt manus tuæ, sint tamen peritissimi medici, qui tuis doloribus valeant subvenire ». Quibus Jacobus dixit : « Absit a me hujusmodi nefanda simulatio ; nemo enim mittens manum suam ad aratrum, et respiciens retro, aptus est regno Dei (3) ». Tunc indignati carnifices accesserunt, et pollicem pedis dextri absciderunt, et Jacobus dixit : « Pes Christi perforatus est, et sanguis exivit ». Absciditur secundus pedis digitus, et ait : « Magna mihi dies hæc est præ omnibus diebus ; hodie quippe ad Deum fortem conversus ibo ». Absciderunt et tertium, et ante ipsum projecerunt, et subridens Jacobus dixit : « Vade, tertie digite, ad socios tuos, et quemadmodum granum tritici multum fructum affert, ita et tu, in novissimis diebus, cum sociis tuis requiesces ». Absciditur quartus, et ait : « Quare tristis es, anima mea, et conturbas me ? Spero in Deum, quoniam adhuc confitebor illi : salus vultus mei, et Deus meus (4). » Absciditur quintus, et ait : « Nunc incipiam dicere ad Dominum, quoniam dignum me fecit socium servis suis ».

Tunc, accedentes ad pedem sinistrum, digitum parvum absciderunt, et dixit Jacobus : « Digite parve, confortare, quia

(1) Allusion à la parole de Jésus-Christ : Iota unum... non præteribit a lege donec omnia fiant. (Matth., v. 18.) — La lettre I en grec représente le nombre 10.
(2) Et non pas devant tout le peuple.
(3) Luc, x, 62.
(4) Ps. XLII, 5.

magnus et parvus unam habent resurrectionem. Capillus capitis non peribit; quanto minus a sociis tuis, minime, separaberis ». Absciditur secundus, et Jacobus ait : « Destruite veterem domum, quia splendidior paratur ». Absciditur tertius; ait Jacobus : « Tunsionibus firmatur incus ». Absciditur et quartus, et ait : « Conforta me, Deus veritatis, quoniam in te confidit anima mea; et in umbra alarum tuarum sperabo, donec transeat iniquitas (1) ». Absciditur et quintus, et ait : « Ecce me tibi, Domine, immolo vicies ». Tunc, accedentes ad pedem dextrum, absciderunt, et dixit Jacobus : « Nunc offeram munus cœlesti regi, pro cujus amore hæc patior ». Absciderunt et pedem sinistrum, et beatus Jacobus dixit : « Tu es qui facis mirabilia (2), exaudi me, Domine, et salva me ». Absciderunt dextram manum, et ait : « Misericordiæ tuæ, Domine, adjuvent me (3) ». Ad sinistram, ait : « Tu es, Deus, qui facis mirabilia ». Absciderunt dextrum brachium, et ait : « Lauda, anima mea, Dominum. Laudabo Dominum in vita mea; psallam Deo meo, quamdiu fuero (4) ». Absciderunt et brachium sinistrum, et ait : « Circumdederunt me dolores mortis, in nomine Domini vindicabor in iis ».

Tunc accedentes absciderunt suram dextri cruris, scindentes usque ad femur. Tunc beatus Jacobus, ineffabili dolore gravatus, exclamans ait : « Domine Jesu Christe, adjuva me, quia circumdederunt me gemitus mortis ». Et ait carnificibus : « Carne nova me Dominus induet, quam vestra vulnera maculare nequibunt ».

Jam carnifices defecerant, eo quod a prima hora diei usque ad nonam in ejus incisione sudassent. Tunc iterum accedentes, sinistri cruris suram abscindendo usque ad femur extraxerunt. Tunc exclamans beatus Jacobus dixit : « Dominator Domine, exaudi me semivivum, vivorum et mortuorum Dominus; digitos, Domine, non habeo, ut ipsos ad te porrigam, nec mânus,

(1) Ps. LVI, 2.
(2) Ps. LXXVI, 15.
(3) Ps. XCIII, 18.
(4) Ps. CXLV, 2.

**ut eas ad te extendam; pedes mei truncati et genua demolita, ut tibi genua flectere non valeam; et sum velut casura domus, ablatis, quibus sustentatur, columnis. Exaudi me, Domine Jesu Christe, et educ de carcere animam. »**

**Hæc quum dixisset, unus de carnificibus accessit, et caput ejus amputavit. Christiani igitur occulte accesserunt, et corpus ejus rapientes honorifice sepelierunt. Passus est autem V calendas decembris.**

JACOBUS DE VORAGINE.

---

## SCIENCES.

### MÉMOIRE SUR LE CALCUL INTÉGRAL.

(Suite.)

#### DE LA DÉCOMPOSITION ET DE L'INTÉGRATION DES FRACTIONS RATIONNELLES.

**9. La difficulté de cette transformation réside dans la détermination des coefficients indéterminés A et B, lesquels ne sont plus donnés par les formules (1), (2) et (3).**

**Le problème se traduit par la condition**

$$\frac{F(x).dx}{\varphi(x)} = \left(\frac{Ax + B}{(x-a)(x-b)} + \frac{f(x)}{\varphi_1(x)}\right) dx,$$

**$f(x)$ étant un polynôme entier en $x$, $\varphi_1(x)$ désignant le produit des facteurs de $\varphi(x)$, autres que $(x-a)(x-b)$; A et B étant les coefficients dont la suite du calcul doit donner la valeur.**

**Si nous supposons** $a = \alpha + \beta\sqrt{-1}$

**$b$ sera la conjuguée** $\alpha - \beta\sqrt{-1}$;

**en sorte que la condition devient**

$$\frac{F(x)}{\varphi(x)} dx = \left(\frac{Ax + B}{x^2 - 2\alpha x + \alpha^2 + \beta^2} + \frac{f(x)}{\varphi_1(x)}\right) dx;$$

**mais, puisque**

$$\varphi(x) = (x^2 - 2\alpha x + \alpha^2 + \beta^2)\,\varphi_1(x),$$

**il en résulte, comme nous l'avons observé (n° 7) pour un cas analogue**

$$F(x) = \varphi_1(x)\, Ax + B) + fx\,.\,(x^2 - 2\alpha x + \alpha^2 + \beta^2),$$

**d'où**

$$f(x) = \frac{F(x) - \varphi_1(x).(Ax + B)}{x^2 - 2\alpha x + \alpha^2 + \beta^2}$$

Or, $f(x)$, qui doit être un polynôme entier en $x$, ne peut l'être qu'autant que la division indiquée dans le second membre sera possible. Ceci revient à dire que $x^2 - 2\alpha x + \alpha^2 + \beta^2$ divise exactement la différence $F(x) - \varphi_1(x) . (Ax + B)$ ou que $a$ et $b$ sont racines du polynôme qui résultera de la soustraction indiquée.

Les valeurs $\alpha \pm \beta\sqrt{-1}$ de $a$ et de $b$ étant introduites dans cette expression l'annuleront donc, et l'on aura

$$F(\alpha \pm \beta\sqrt{-1}) = \varphi_1(\alpha \pm \beta\sqrt{-1})\left[A(\alpha \pm \beta\sqrt{-1}) + B\right] = 0.$$

Désignons, pour simplifier,

par $M \pm N\sqrt{-1}$ la forme imaginaire que devra prendre la fonction F;

par $P \pm Q\sqrt{-1}$ celle de la fonction $\varphi_1$,

et nous aurons

$$(M \pm N\sqrt{-1}) - (P \pm Q\sqrt{-1})\left[A(\alpha \pm \beta\sqrt{-1}) + B\right] = 0.$$

Le double signe $\pm$ permet de dédoubler cette équation.

Si l'on prend d'abord le signe $+$, le développement, toujours imaginaire, pourra, toutes réductions faites, s'écrire sous la forme

$$S \pm L\sqrt{-1} = 0;$$

ce qui entraîne $S = 0$; car il est manifeste que le facteur $\sqrt{-1}$ empêche que jamais $S = L\sqrt{-1}$. Il faut aussi que $L\sqrt{-1} = 0$; mais il est inutile de s'occuper de ce terme, qui ne renferme pas A et B en fonction de quantités réelles.

Or, il est facile de vérifier que

$$S = M - (P\alpha + QB)A - PB = 0.$$

Si l'on prend le signe $-$, un raisonnement tout semblable donnera

$$S' = N - (Q\alpha + P\beta)A - QB = 0.$$

Ces deux équations renferment A et B en fonction de quantités réelles; il suffira donc de les résoudre par rapport à ces deux lettres pour pouvoir former le numérateur $Ax + B$.

En indiquant le moyen de calculer A et B de telle sorte qu'ils répondent à la condition posée plus haut, nous avons par là même démontré que, dans le cas où le dénominateur $\varphi(x)$ admet des racines imaginaires inégales, la fraction différentielle et rationnelle $\frac{F(x)}{\varphi(x)}dx$ peut se mettre sous la forme

$$\frac{F(x)}{\varphi(x)}dx = \left(\frac{Ax + B}{x^2 + px + q} + \frac{f(x)}{\varphi_1(x)}\right)dx.$$

10. En résumé, si la fraction $\frac{F(x)}{\varphi_1(x)}\,dx$ n'a que des racines inégales, elle se décomposera

1° En $\left(\frac{A}{x-a}+\frac{B}{x-b}+\frac{C}{x-c}+\ldots\right)dx$, si les racines sont toutes réelles.

2° En $\left(\frac{Ax+B}{x^2+px+q}+\frac{Cx+D}{x^2+px+q}+\ldots\right)dx$, si les racines sont toutes imaginaires.

3° En $\left(\frac{Ax+B}{x^2+px+q}+\frac{C}{x-c}+\ldots\right)dx$, si les racines sont les unes réelles, les autres imaginaires.

#### INTÉGRATION DES FRACTIONS SIMPLES DE LA FORME $\frac{A.dx}{x-a}$.

11. Il est visible qu'en général

$$\int\frac{A.dx}{x-a}=A\int\frac{dx}{x-a}=\text{A.log.népérien de }(x-a)+C,\text{ car}$$

la différentielle de $x-a$ est $dx$.

Appliquons cette observation à quelques exemples.

1° Soit $$dy=\frac{dx}{a^2-x^2}$$

nous écrirons $$dy=\frac{1}{a^2-x^2}\,dx$$

et nous décomposerons $\frac{1}{a^2-x^2}$ en fractions simples.

Les racines du dénominateur sont $-a$ et $+a$; les dénominateurs des fractions simples seront donc $(x-a)$ et $(x+a)$.

D'après la formule (1), la valeur de A doit être $-\frac{1}{2a}$; celle de B est $\frac{1}{2a}$. En sorte que l'on a

$$\frac{1}{a^2-x^2}=-\frac{1}{2a(x-a)}+\frac{1}{2a(x+a)}=\frac{1}{2a(a+x)}+\frac{1}{2a(a-x)},$$

et finalement

$$\int\frac{dx}{a^2-x^2}=\frac{1}{2a}\int\left(\frac{dx}{(a+x)}+\frac{dx}{(a-x)}\right)$$

$$=\frac{1}{2a}.\text{log. nép.}\frac{a+x}{a-x}+C\ [1]$$

2° Soit encore $dy = \frac{3 - 5x}{x^3 - 2x^2 - x + 2} \cdot dx$

Les racines du dénominateur étant $\pm 1$ et 2, on les décompose comme il suit

$$\frac{3 - 5x}{x^3 - 2x^2 - x + 2} = \frac{A}{x - 1} + \frac{B}{x + 1} + \frac{C}{x - 2}$$

puis on calcule, d'après les formules (1), (2), (3),

$$A = -1; \quad B = 4/3; \quad C = -7/3,$$

ce qui donne

$$y = 4/3 \int \frac{dx}{x + 1} - \int \frac{dx}{x - 1} - 7/3 \int \frac{dx}{x - 2}$$

et enfin

$$y = 4/3 \; l.n. (x + 1) - l.n. (x - 1) - 7/3 \; l.n. (x - 2) + C$$

### INTÉGRATION DES FRACTIONS SIMPLES DE LA FORME $\frac{Ax + B}{x^2 + px + q} \cdot dx$

12. On remarquera que la forme générale $x^2 + px + q$, est, comme nous l'avons déjà vu, une abréviation pour

$$x^2 - 2\alpha x + \alpha^2 + \beta^2,$$

qui équivaut à $(x - \alpha)^2 + \beta^2$,

ou à $z^2 + \beta^2$,

si l'on pose $z = x - \alpha$.

La fraction devient ainsi

$$\frac{Ax + B}{z^2 + \beta^2} \cdot dx.$$

et l'on a

$$(Ax + B)\, dx = [A (z + \alpha) + B]\, dz = (Az + A\alpha + B)\, dz$$

ou, plus simplement,

$(Az + B')\, dz$, en posant $B' = B + A\alpha$.

La fraction peut alors s'écrire

$$\frac{Az + B'}{z^2 + \beta^2} \cdot dz$$

et se décomposer en

$$\frac{Az.dz}{z^2 + \beta^2} + \frac{B'dz}{z^2 + \beta^2}$$

Ce sont ces deux fractions qu'il s'agit d'intégrer.

Pour intégrer la première, posons

$$z^2 + \beta^5 = u$$

et différentions, nous aurons

$$2z.dz = du$$

$$z.dz = \frac{du}{2},$$

ce qui donne

$$\int \frac{Az.dz}{z^2 + \beta^2} = \frac{A}{2} \int \frac{du}{u} = A.\frac{1}{2}.\ \text{log. nép.}\ (z^2 + \beta^2) + C$$

ou encore $\qquad A.\ \text{log. nép.}\ (z^2 + \beta^2)^{\frac{1}{2}} + C$

Quant à la fraction $\int \frac{B'.dz}{z^2 + \beta^2}$, elle équivaut à $B' \int \frac{dz}{z^2 + \beta^2}$.

Afin de voir plus clairement comment on l'intègre, convenons que

$$z = \beta u$$

$$\text{ou} \quad z^2 = \beta^2 u^2.$$

En différentiant $z$ nous aurons $dz = \beta du$, puisque $\beta$ est une constante.

La fraction sera donc

$$B' \int \frac{\beta.du}{\beta^2 u^2 + \beta^2} = B' \int \frac{\beta.du}{\beta^2 (u^2 + 1)}$$

ou encore $\qquad \frac{B'}{\beta} \int \frac{du}{1 + u^2}$

Or, on sait que $\frac{du}{1 + u^2}$ est la différentielle de *arc* (tang $= u$); donc

$$\int \frac{B'dz}{z^2 + \beta^2} = \frac{B'}{\beta}.\ arc\ (\text{tang} = \frac{z}{\beta}) + C.$$

L'intégrale cherchée est donc la somme des deux valeurs

$$A.\ l.\ (z^2 + \beta^2)^{\frac{1}{2}} + C$$

$$\frac{B'}{\beta}.\ arc\ (\text{tang} = \frac{z}{\beta}) + C$$

En faisant la somme et observant que les deux constantes partielles n'en font qu'une dans le total, on trouve

$$\int \frac{(Az + B')\ dz}{z^2 + \beta^2} = A.\ l.\ (z^2 + \beta^2)^{\frac{1}{2}} + \frac{B'}{\beta}.\ arc\ (\text{tang} = \frac{z}{\beta}) + C.$$

Enfin, en rétablissant partout pour $z$ sa valeur $x - a$, on obtient

$$\int \frac{(Ax + B)\,dx}{x^2 - 2\alpha x + \alpha^2 + \beta^2} = A.\,l.\,(x^2 - 2\alpha x + \alpha^2 + \beta^2)^{\frac{1}{2}}$$

$$+ \frac{A\alpha + B}{\beta}\ \text{arc}\left(\text{tang} = \frac{x - a}{\beta}\right) + C.$$

*La suite prochainement.*

## QUESTIONS ÉTYMOLOGIQUES.

Vaugelas voulait que l'on dît : « Le lieu *d'où* je viens », et non « *dont* je viens », quoique, en réalité, *dont* vienne du latin *de unde*.

Mais *dont* est un pronom relatif; comment peut-il venir de *unde*, qui est un adverbe?

## RÉCRÉATIONS LITTÉRAIRES.

### SOLUTIONS.

38. — Ce vers a été traduit en un vers français par Jean Magnon, de Tournus, mort à Paris en 1662. C'est dans un ouvrage intitulé : *Les Heures du Chrétien, divisées en trois journées : la Pénitence, la Grâce et la Gloire* (Paris, 1654, in-8°, figures) véritable livre de messe, avec prières, réflexions et méditations, en vers très-prosaïques.

Voici ce vers, avec les développements que l'auteur y a joints :

*Qui, quoi, par qui, combien, où, pourquoi, comment, quand?*
Ainsi chaque degré rend le crime plus grand.
*Qui* marque la personne et quelle est sa puissance,
Tant celle du pécheur que celle qu'on offense.
*Par qui* dit l'instrument. *Quoi* regarde le fait.
*Combien* dit la rechute; *Où* le lieu du forfait.
*Comment* dit la manière, et *Pourquoi* dit la cause,
Et *Quand* dit en quel temps le crime se propose.

39. — Le sens des cinq mots : *Sator Arepo Tenet Opera Rotas* paraît être celui-ci :

« Le semeur est à la charrue, le travail (du labour) occupe les roues ».

M. C. Wescher, dans une note qu'il a lue à la Société des Antiquaires de France (4 novembre 1874), nous apprend que le texte de l'inscription de Rochemaure existe dans un manuscrit grec de la Bibliothèque nationale, où il l'a rencontre (2,511, fol. 60. v°). On y retrouve les mêmes mots, disposés dans le même ordre, mais écrits en minuscules grecques, tandis que, sur le marbre de la chapelle de Saint-Laurent, ils sont gravés en majuscules romaines. Voici ce qu'on lit dans ce manuscrit :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| σ | ἄ | τ | ο | ρ | ὁ σπείρων |
| ἀ · ρ | ἔ | π | ο | | ἄροτρον, |
| τ | ἔ | ν | ε | τ | κρατεῖ |
| ὄ | π | ε | ρ | α | ἔργα |
| ῥ | ό | τ | α | ς | τροχούς. |

« Ce qui donne de l'intérêt à ce rapprochement, dit M. Wescher, c'est que chaque mot est accompagné, dans le manuscrit, d'une traduction grecque. Ainsi le mot SATOR est traduit par ὁ σπείρων, « le semeur »; AREPO par ἄροτρον, « charrue »; TENET par κρατεῖ, « tient »; OPERA par ἔργα, « travaux »; ROTAS par τροχούς, « roues ». Aucune de ces interprétations prises isolément n'offre de difficulté, sauf la traduction du mot AREPO par ἄροτρον. On trouve bien un exemple de la forme ἀρεπός dans un passage du grammairien Théognoste; mais ce mot est accentué différemment dans notre manuscrit et dans le texte du grammairien, qui d'ailleurs ne l'explique pas. D'autre part, on rencontre, dans la basse latinité, des mots tels que *arap*, *arapennis* ou *arepennis*, qui se rapportent à l'idée de *labour* et qui offrent le même radical que la forme en question.... Une circonstance est à remarquer, c'est que le nombre des syllabes est le même dans la phrase latine et dans la phrase grecque. D'un côté comme de l'autre, nous trouvons douze syllabes, formant six pieds, dont le dernier est un iambe. L'auteur semble donc avoir voulu faire un trimètre iambique :

Sator arepo tenet opera rotas.

Ὁ σπείρων ἄροτρον, κρατεῖ ἔργα τροχούς.

« Comme pour mieux marquer cette intention métrique notre manuscrit place une virgule après le mot grec ἄροτρον, c'est-à-dire à l'hémistiche ».

La note de M. Wescher conclut en ces termes :

« Ajoutons que ce vers doit être connu depuis longtemps ; car Suidas a consigné, dans son Lexique, la transcription grecque du mot initial Σάτωρ, avec la forme du génitif σάτωρος, sans en proposer (il est vrai) aucune interprétation, mais par une allusion évidente à l'emploi de ce mot chez ses contemporains. Ce rapprochement nous fait remonter au xᵉ siècle de notre ère, et nous autorise à voir, dans ce vers rétrograde, un de ces jeux littéraires où se complaisait l'esprit subtil des grammairiens de Byzance ».

---

Une autre explication nous est proposée par un de nos abonnés. Elle paraît plus plausible que celle de M. Wescher. Au lecteur d'en juger.

Paris, le jour de Sainte-Cécile, 1875.

« Monsieur le rédacteur,

« Quoique peu porté de ma nature au genre alambiqué, je n'aime pas à me trouver en face d'une énigme sans la pénétrer. J'ai donc cherché la solution de ce vers phénomène, que j'oserai qualifier de monstrueux, dans le sens étymologique du mot.

« Je l'ai lu et relu, tourné et retourné longtemps, sans en tirer l'ombre d'un sens ; devant ce mutisme obstiné, j'ai pris un parti radical; je l'ai d'abord étendu tout de son long comme ceci :

SATORAREPOTENETOPERAROTAS

« Parleras-tu enfin ?

« — Pas de réponse.

« Alors j'ai eu recours à la violence, et saisissant un couteau, je l'ai mis en pièces, comme il suit :

SAT ORA REPO, TEN ET OPERA ROTAS ?

« Dans ces tronçons bizarres, j'ai cru voir une inscription de bénitier.

« L'eau bénite s'adresse au pécheur et lui dit :

J arrose assez ton visage; changes-tu, toi et tes œuvres?

« Ce vers baroque serait, à mon sens, une mauvaise imi-

tation du vers grec rétrograde qu'on lisait au bénitier de Sainte-Sophie, à Constantinople :

NIΨON ANOMHMATA MH MONAN OΨIN

« Vous avez demandé de traduire l'inscription en un vers grec : c'est fait. Quant à la traduction en vers français, veuillez m'en dispenser. Je n'en vois guère l'utilité.

« Si cette tentative d'explication vous paraît avoir quelque fondement, veuillez en faire part aux lecteurs de la *Revue*.

« M. L. »

## NOUVELLES RÉCRÉATIONS LITTÉRAIRES.

40. — Traduire en vers français le vers rétrograde suivant :

Robur ave tenet, et te tenet Eva rubor.

Citer une hymne de l'Église où la même pensée est exprimée.

41. — Traduire en vers cette belle strophe de S. Ambroise, tirée de l'hymne du Lundi, à Laudes :

Lætus dies hic transeat,
Pudor sit ut diluculum,
Fides velut meridies,
Crepusculum mens nesciat.

## CORRESPONDANCE.

### UN TEXTE DE LUCRÈCE.

Mon Révérend Père,

Vous savez que les infortunés professeurs de l'Université ont été condamnés par M. Duruy à expliquer à leurs élèves, non moins infortunés, le poème de Lucrèce. M. Duruy a disparu, l'Empire est tombé, Lucrèce emeure au programme; et tout jeune Français qui aspire au grade de bachelier, doit avoir étudié l'ouvrage le plus impie que nous ait laissé l'antiquité.

Si encore c'était un chef-d'œuvre! Lucrèce a du talent, je ne le conteste point; accordons-lui même du génie. Mais, pour le fond, son ouvrage est absurde, et la forme en est sauvage. Il traduit le système d'Épicure en hexamètres latins., quelquefois énergiques, presque toujours durs et négligés. On croirait, dit Rollin, que ce poète aurait vécu des siècles avant Virgile, et cependant il était contemporain de Cicéron.

Il enseigne crûment qu'il n'y a point de divinité, que tout est matière, et qu'en dehors de la matière il n'y a que le néant. Rien n'a fait le monde et rien ne le gouverne. D'un bout à l'autre de ses six mortels livres, il déraisonne avec logique; il argumente avec une conviction qui l'a fait prendre pour un fou. On convient qu'il était au moins maniaque. Un philtre lui avait dérangé la cervelle (1). Il veut nous persuader que l'univers a été formé par une rencontre fortuite d'atomes éternels, crochus et tombant dans le vide. Nous ne sommes à ses yeux que des bêtes. Notre âme est, comme nos membres, une simple agrégation d'atomes. Les atomes désagrégés, il ne reste de la brute et de l'homme que des molécules dispersées. En un mot, Lucrèce est le chantre de l'athéisme et du matérialisme.

Selon lui, le plus grand fléau de l'humanité est la religion. Jamais il n'est plus éloquent que lorsqu'il blasphème. Ainsi, après avoir raconté, en termes émus, le sacrifice d'Iphigénie à Aulise, il s'écrie :

Tantum relligio potuit suadere malorum!

Il est sublime comme le Satan de Milton, quand il nous montre Épicure bravant les foudres du ciel et délivrant le genre humain de la divinité :

Humana ante oculos fœde cum vita jaceret
In terris oppressa gravi sub relligione,
Quæ caput a cœli regionibus ostendebat,
Horribili super aspectu mortalibus instans,
Primum Graius homo mortales tollere contra
Est oculos ausus, primusque obsistere contra.
Quem nec fama deûm, nec fulmina, nec minitanti
Murmure compressit cœlum.

Avouons que cette poésie prépare merveilleusement nos jeunes bacheliers à goûter les leçons qu'ils ouïront à l'École de Médecine.

Comme la mort nous rend au néant d'où nous sommes sortis, Lucrèce

(1) Olymp. 171, ann. 4. T. Lucretius poeta nascitur qui postea amatorio poculo in furorem versus, quum aliquot libros per intervalla insaniæ conscripsisset, quos postea Cicero emendavit, propria se manu interfecit, anno ætatis 44. (*Chronique d'Eusèbe.*)

s'indigne contre ces hommes qui ne se tuent pas quand la vie ne leur offre plus d'agréments.

Extorres iidem patria, longeque fugati
Conspectu ex hominum, fœdati crimine turpi,
Omnibus ærumnis affecti denique, vivunt!

Pour lui, il fut conséquent : voulant confirmer sa philosophie par son exemple, il se tua lui-même à l'âge de 44 ans.

S'il y a de vraies beautés littéraires dans son poème, les platitudes y abondent aussi. Le fameux début du second livre

Suave mari magno, turbantibus æquora ventis,

se termine par ces vers :

Nonne videre
Nil aliud sibi naturam latrare, nisi ut, quoi
Corpore sejunctus dolor absit, menti' fruatur
Jucundo sensu, cura semota metuque.

Philosophie de pourceau, et vers d'une dureté à laquelle n'atteignit jamais Chapelain.

Un ancien a remarqué que les jeunes Romains lisaient Lucrèce à l'époque où l'éloquence latine commençait à se corrompre : *Lucretium pro Virgilio legunt.* (De causis corruptæ eloquentiæ. ANONYM.)

Ce qui ajoute à l'ennui du lecteur, c'est que te texte est fréquemment obscur, inintelligible. Qui pourra jamais expliquer les vers suivants, où il parle des premiers humains errants dans les bois?

At sedare sitim fluvii fontesque vocabant :
Ut nunc montibus e magnis decursus aquaï
Claru' citat late sitientia secla ferarum.
Denique nota vagi silvestria templa tenebant
Nympharum, quibus e scibant humori' fluenta
Lubrica proluvie larga lavere humida saxa,
Humida saxa super, viridi stillantia museo.

Toutes les éditions varient à cet endroit; ce qui prouve qu'aucune ne présente un texte raisonnable. Entende cela qui pourra; quant à moi, j'y perds mon latin.

Il m'a pourtant semblé entendre un passage demeuré jusqu'ici incompris. Il s'agit des rêves. Le poète suppose... (Je me trompe; Lucrèce ne suppose jamais; il affirme toujours.) Il affirme donc que les animaux rêvent comme les hommes; et, entre autres, il décrit poétiquement les rêves des chevaux de course et des chiens de chasse. Voici le morceau :

Quippe videbis equos fortes, quum membra jacebunt
In somnis, sudare tamen spirareque semper,

Et quasi de palma summos contendere vires,
Aut quasi carceribus patefactis sæpe quiete.
Venantumque canes in molli sæpe quiete
Jactant crura tamen subito, vocesque repente
Mittunt.

Que veut dire ce vers :

Aut quasi carceribus patefactis sæpe quiete.

Les commentateurs, les traducteurs, les éditeurs répètent unanimement que le texte est corrompu. Au lieu de *sæpe quiete*, les uns ont voulu mettre *sæpe volare*; d'autres ont proposé *colligere æstum*. Aucune correction n'a paru satisfaisante.

Nous pensons qu'il ne faut rien changer au vers donné par les manuscrits. Il n'est point mal tourné, et les corrections que l'on propose le rendraient ridicule, Laissons-le comme il est.

Mais comment l'expliquer? D'une manière fort simple : la phrase commencée n'est pas finie. Il y a une lacune; un vers manque. S'il m'était permis de le suppléer, je le ferais en prenant un hémistiche de Virgile :

Tout le monde connaît ces beaux vers qui terminent le premier livre des *Géorgiques* :

Aut quasi carceribus patefactis, sæpe quiete
Addunt se in spatia.

Qui sait s'ils ne seraient point une réminiscence de ceux de Lucrèce? Quoi qu'il en soit, nous sommes à peu près sûrs de la pensée, et l'hémistiche remplit convenablement la lacune. Si même on souhaitait la fin du vers, on pourrait ajouter :

...et campum transmittere cursu.

Mais n'allez pas vous imaginer, mon Révérend Père, que je me casse la tête à rétablir le texte d'un pareil ouvrage. Je livre aux professeurs chargés de l'ingrate besogne d'expliquer cet auteur, une conjecture qui m'est venue à l'esprit. Espérons que ce triste poème rendu classique par Duruy, et maintenu sans doute par inadvertance, sera prochainement éliminé du programme. Les belles-lettres et le bon sens n'y perdront rien.

Agréez, mon Révérend Père, etc.

A. Maunoury.

IMPRIMATUR :
Nemausi, die 1a decembris 1875.
E. d'Alzon, *vic. gen.*

*Le Gérant*,
E. TROTMAN.

Bourges, imp. de E. Pigelet, rue Joyeuse, 15.